

2 BILAN D'ACTIVITE 2018

2.1 Bilan hydraulique

2.1.1 Volumes Produits

Le tableau synthétise l'évolution de la production en m3 depuis 2013.

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	Répartition en % (2018)
Argnat	3 263 175	2 918 600	3 611 845	3 342 200	3 292 050	3 227 030	54%
Limons (*)	599 612	628 949	697 073	747 973	795 692	757 398	10%
Boucle du Buisson	1 473 128	1 763 907	1 620 802	1 336 634	1 429 929	1 479 894	24%
Cotilles	612 440	887 663	637 210	521 540	273 520	272 270	10%
Grosliers	90 347	75 834	146 160	278 508	176 428	200 344	2%
Total – Volumes produits	6 038 702	6 274 953	6 713 090	6 226 855	5 967 619	5 936 936	

(*) : La production totale de la station de Limons pour l'année 2018 est de 1 422 992 m3. Sur ce volume, 823 380 m3 sont distribués sur les réseaux des syndicats de Plaine de Riom et de Sioule Morge. Les 599 612 m3 donnés dans le tableau ci-dessus représentent les volumes produits pour le SIAEP de Basse Limagne.

2.1.2 Achat en gros

Le tableau ci-après présente les volumes en m3 achetés en gros.

	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Clermont-Ferrand (alimentation de secours de Mezel)	12 978	8 651	12 463	8 934	10 530	15 845
Chanat La Mouteyre (alimentation des points hauts de Sayat)	1 062	940	1 809	806	651	596
TOTAL	14 040	9 591	14 272	9 740	11 181	16 441

A partir de ces données, on peut déterminer l'indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3) :

Pour le captage d'Argnat, le taux d'avancement est de 50 % (dossier déposé en préfecture) ;

Pour les Champs captant de Limons :

-le taux d'avancement est de 40 % (avis de l'hydrogéologue rendu) pour les puits appartenant au SIAEP de Plaine de Riom (50 % des volumes produits) ;

-le taux d'avancement est de 80 % (arrêté préfectoral mis en œuvre) pour les puits appartenant au SIAEP de Basse Limagne (50 % des volumes produits) ;

Pour la Boucle du Buisson, le taux d'avancement est de 80 % (arrêté préfectoral mis en œuvre) ;

Pour les Cotilles, le taux d'avancement est de 60 % (arrêté préfectoral rendu) ;

Pour le captage des Grosliers, le taux d'avancement est de 0% (aucune action) ;

Pour le Puits de Tissonnières, le taux d'avancement est de 60 % (arrêté préfectoral rendu) ;

Pour l'achat à Clermont Ferrand, le taux d'avancement est de 80 % ;

Pour l'achat à Chanat la Mouteyre, le taux d'avancement est de 50%.

On détermine ainsi la valeur de l'indice P 108.3 global : 58,6 %.

2.1.3 Vente en gros

	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Rive Gauche de la Dore (m3)	122 179	63 701	49 818	94 542	90 671	68 823

2.1.4 Volumes mis en distribution

	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Volumes produits (m3)	6 038 702	6 274 953	6 713 090	6 226 855	5 967 619	5 936 936
Volumes achetés (m3)	14 040	9 591	14 272	9 740	11 181	16 441
Volumes vendus en gros (m3)	122 179	63 701	49 818	94 542	90 671	68 823
Total – Volumes mis en distribution (m3)	5 930 563	6 220 843	6 677 544	6 142 053	5 888 129	5 884 554

2.1.5 Volumes consommés autorisés

	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Volumes facturés (m3)	4 320 072	4 186 113	4 135 305	4 208 365	3 919 855	3 941 698
Volumes de remise fuites (m3)	85 676	107 541	114 159	35 611	82 081	92 504
Volumes de services (VP 220)	26 386	26 386	605 859	348 387	348 387	348 387
Volumes consommés sans comptages (VP 221)	133 905	188 655				
Total - Volumes consommés autorisés (m3)	4 566 039	4 508 695	4 855 323	4 592 363	4 350 323	4 382 589

Les volumes liés au besoin de services (VP 220) sont estimés et correspondent aux utilisations suivantes :

- purge réseaux (maintien de la qualité de l'eau dans certains secteurs) : 700 m3 ;
- volumes utilisés dans le cadre des nettoyages annuels des réservoirs : 14 002 m3 ;
- volumes utilisés pour rinçages de canalisations avant mise en service : 1 000 m3 ;
- volumes utilisés par les analyseurs en ligne (chlore et turbidité) : 2 920 m3 ;
- volumes perdus au niveau des presse-étoupes de pompes : 7 764 m3.

Les volumes liés aux consommations sans comptage (VP 221) sont estimés et correspondent aux utilisations suivantes :

- utilisation des poteaux incendie (défense incendie) : 16 270 m3 ;
- contrôle annuel des poteaux incendie : 8 135 m3 ;
- prélèvements illicites (notamment sur les poteaux incendie et branchements illicites) : 109 500 m3.

Ces deux indicateurs sont estimés depuis 2017 selon les recommandations de l'ASTEE.

Remarques :

- A noter que le volume réel facturé en 2018 est de 4 213 380 m3. Ce volume a été proratisé afin de tenir compte de l'écart moyen entre deux relèves. Ainsi sur 365 jours, le volume facturé s'élève à 4 320 072 m3.
- En annexe 3 se trouve le détail des volumes facturés par commune.

2.1.6 Rendement et indices

2.1.6.1 Rendement – Indicateur de service P104.3

Le rendement est calculé en effectuant le ratio entre la somme des volumes consommés (consommés autorisés et vendus en gros) et les volumes mis en distribution.

	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Volumes consommés autorisés + volumes vendus en gros (m3)	4 688 218	4 572 396	4 905 141	4 686 905	4 440 994	4 451 412
Volumes produits + volumes achetés en gros (m3)	6 052 742	6 284 544	6 727 362	6 236 595	5 978 800	5 953 377
Rendement (%)	77,5	72,8	72,91	75,15	74,28	74,77

2.1.6.2 Indice linéaire des volumes non comptés - indicateur P 105.3

	2018	2017
Volume non comptés (m³)	1 524 815	1 927 189
Linéaire réseau (km)	1 174,670	1 174,367
ILV (m³/j/km)	3,56	4,50

Définition : Volume non comptés = volumes mis en distribution – volumes facturés – remises fuites.

2.1.6.3 Indice linéaire des pertes en réseau – indicateur P 106.3

	2018	2017
Volume perdus (m³)	1 364 524	1 712 148
Linéaire réseau (km)	1 174,670	1 174,367
ILP (m³/j/km)	3,18	3,99

Définition : Volume perdus = volumes mis en distribution – volumes facturés – remise fuites – volumes de service – volumes consommés sans comptages.

Remarque :

En 1999, l'IWA (International Water Association) a considéré que les indicateurs UARL et ILI seraient désormais les seules mesures reconnues pour mesurer et comparer la performance et la gestion des pertes réelles techniques sur les réseaux d'eau potable.

UARL Unavoidable Annual Real Losses (UARL) que l'on peut traduire par « pertes réelles annuelles incompressibles » découle des travaux menés notamment par Allan Lambert de l'IWA.

L'hypothèse centrale de ce concept est de considérer que pour tout réseau d'eau potable exploité dans les règles de l'art, il existe un seuil minimum de pertes en dessous duquel on ne peut descendre dans des conditions économiquement acceptables.

Allan Lambert propose une méthode d'évaluation de l'UARL d'un réseau d'eau potable en fonction de la longueur des canalisations principales, du nombre et de la longueur des branchements et de la pression moyenne de service.

Cette méthode est préconisée par l'International Water Association (IWA) pour mesurer la performance des services d'alimentation en eau potable.

Hypothèses :

- infrastructure en bon état,
- politique active de recherche de fuite,
- réparation rapide des casses et fuites
- pression de service : 5 à 6 bars

$$\text{UARL} = (18 \times L_m + N_c (0.8 + 25 \times L_p)) \times P$$

- UARL ; litres/jour
- L_m ; longueur du réseau hors branchement : 1 175 km
- N_c ; nombre de branchements : 40 338
- L_p ; longueur des branchements de la voirie au compteur : 6 m
- P ; pression moyenne de service en mètre de colonne d'eau : 50 m

Ainsi on trouve un UARL pour le SIAEP de Basse Limagne pour l'année 2018 de : **1 085 348 m³**.

Compte tenu des volumes perdus en 2018 précisés ci-dessus (1 364 524 m³), le gain potentiel est de 279 176 m³.

2.2 La qualité de l'eau

2.2.1 Analyses réglementaires

Les contrôles sont assurés par la ARS, les échantillons d'eau étant transmis pour les analyses au Laboratoire CARSO.

En 2018, 178 prélèvements officiels ont été effectués par la ARS. Vous trouverez en annexe 4 la liste des analyses réalisées dans la cadre du contrôle réglementaire ainsi que les valeurs des principaux paramètres.

Trois analyses se sont révélées non-conformes :

- le 05/04 à Blanzat au centre de Loisirs : Turbidité élevée (5 NTU) ;
- le 09/08 à Gerzat au Bar de l'Hôtel de Ville : Température élevée (> 25 °C) ;
- le 06/12 à Surat au Bar : présence d'Escherichia coli (42 UFC/100 ml)

Les contre-analyses réalisées dans les jours suivants ont permis de confirmer un retour à la normale.

A partir ces résultats, nous pouvons évaluer les indicateurs de performances liés à la qualité de l'eau :

- taux de conformité microbiologique (indicateur P 101.1) : 99,4% ;
- taux de conformité physico-chimique (indicateur P 102.1) : 98,9%.

2.2.2 Autocontrôle

De son côté la SEMERAP a procédé à 513 analyses d'autocontrôles sur le territoire du syndicat. Ces analyses sont réalisées dans le cadre de contre-analyses, vérifications aléatoires et réclamations clients.

Les analyseurs de chlore présents sur le réseau ont permis d'assurer une surveillance régulière de la qualité des eaux mises en distribution.

2.3 Qualité du service

Pour l'année 2018, on dénombre 210 réclamations écrites de la part de clients du service eau potable du syndicat.

Ces réclamations se répartissent de la façon suivante :

- 26 concernent des points techniques (travaux, facturation travaux, dégâts des eaux, problème de pression) ;
- 2 concernent la qualité de l'eau ;
- 182 concernent la gestion clientèle (demande de remise fuites, incompréhension de lecture sur la facture, erreurs de facturations).

On calcule ainsi le taux de réclamations clients (indicateur P 155.1) : 4,6%.

2.4 Bilan de l'exploitation

2.4.1 Evolution du nombre d'abonnés

	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Nombre de points de consommations	40 338	39 663	39 371	38 731	38 415	37 749

Le nombre d'abonnés s'établit à 45 169. A noter qu'un point de consommation peut alimenter plusieurs abonnés (par exemple cas des immeubles desservant plusieurs logements) ce qui explique la différence entre ces deux données.

2.4.2 Détail des interventions principales

2.4.2.1 Casses conduites

En 2018, 113 réparations de conduites ont été réalisées. On calcule ainsi le taux d'interruptions non-programmées (P151.1) : 2,5 ‰.

Vous trouverez en annexe 5, le détail des interventions réalisées.

2.4.2.2 Casses branchements

En 2018, 219 réparations sur branchements avec terrassement ont été effectuées.

Vous trouverez en annexe 6, la liste complète des ces interventions.

2.4.2.3 Reprise branchements

En 2018, 95 branchements ont été renouvelés dans le cadre du contrat.

Vous trouverez en annexe 7, le détail des interventions réalisées.

2.4.2.4 Renouvellements

Vingt-six opérations ont été réalisées sur le réseau et les ouvrages. Ces interventions portent sur le remplacement de vannes, appareils de régulation, appareils de remplissage de réservoirs, ventouses, compteurs, télégestion, pompage, appareil de suivi de qualité d'eau. Vous trouverez en annexe 8, le détail de ces opérations.

2.4.3 Bilan de fonctionnement des stations

⌚ ⌚ ⌚ ⌚ Temps de fonctionnement

Station de Limons

Heures de fonctionnement des groupes exhaures :

Groupe 1 :	3 170 h
Groupe 2 :	2 876 h
Groupe 3 :	3 062 h
Groupe 4 :	3 070 h
Groupe 5 :	2 777 h

Heures de fonctionnement des groupes reprises :

Reprise 1 :	1 721 h
Reprise 2 :	2 972 h
Reprise 3 :	727 h
Reprise 4 :	408 h

Station de la Boucle du Buisson

Heures de fonctionnement des groupes exhaures :

Groupe 1 :	1 349 h
Groupe 2 :	1 358 h
Groupe 3 :	1 528 h

Heures de fonctionnement des groupes reprises :

Reprise 1 :	2 665 h
Reprise 2 :	2 635 h
Reprise 3 :	0 h
Reprise 4 :	452 h

Station des Cotilles

Heures de fonctionnement des groupes exhaures :

Groupe 1 :	702 h
Groupe 2 :	1 661 h
Groupe 3 :	1 259 h
Groupe 4 :	1 459 h

Heures de fonctionnement des groupes reprises :

Reprise 1 :	571 h
Reprise 2 :	1 783 h
Reprise 3 :	1 148 h

Station d'Arqnat

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	1 074 h
Groupe 2 :	1 050 h

Station de Ravel

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	874 h
Groupe 2 :	912 h

Station de Chauriat

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	1 821 h
Groupe 2 :	1 456 h

Station des Mauvaises

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	1 211 h
Groupe 2 :	1 340 h

Station de Dallet

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	2 361 h
Groupe 2 :	2 435 h

Station de Mons

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	0 h
Groupe 2 :	0 h

Station du Cros

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	156 h
Groupe 2 :	156 h
Groupe 3 :	26 h

Station de Fond Sauvage

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	754 h
Groupe 2 :	646 h

Station de Ladoux

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	0 h
Groupe 2 :	0 h
Groupe 3 :	1 h
Groupe 4 :	2 060 h
Groupe 5 :	3 472 h

Station de Terre Blanche

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	283 h
Groupe 2 :	1 012 h

Station de Blanzat – Chevalard

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	58 h
Groupe 2 :	59 h

Station de Bouzel

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	8 019 h
------------	---------

Station de Cébazat – alimentation de Nohanent

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	1 169 h
Groupe 2 :	3 411 h

Consommation d'énergie électrique des principaux sites (station de pompage) en kWh

Site	2018	2017
Station de Limons (puits et station) (*)	668 545	619 670
Station de la Boucle du Buisson	976 024	1 216 304
Station des Cotilles	444 692	685 909
Captage d'Argnat	28 807	30 426
Captage des Grosliers	10 950	10 735
Station de Ravel	18 791	21 653
Station de Chauriat	12 138	15 495
Station des Mauvaises	5 114	5 849
Station de Dallet	89 992	106 894
Station de Mons	0	0
Station du Cros	3 535	4 005
Station de Font Sauvage	7 884	8 415
Station de Ladoux	97 134	120 821
Station de Terre Blanche	3 894	5 766
Station de Blanzat - Chavalard	1 745	3 427
Station de Bouzel	46 729	51 191
Station de Cébazat / Nohanent	24 355	28 100
Total	2 440 329	2 934 660

* : prorata de volumes produits pour le SIAEP de Basse Limagne

2.5 Travaux

2.5.1 Branchements neufs

En 2018, 296 branchements neufs ont été réalisés sur les communs du syndicat et 268 compteurs ont été posés sur des branchements en attente.

Vous trouverez en annexe 9 le détail de ces opérations.

485 branchements neufs et poses de compteurs ont été réalisés dans les délais contractuels. On en déduit, la valeur de l'indicateur concernant le respect des délais contractuels (60 jours) pour la réalisation des branchements P 152.1: 86,0 %.

2.5.2 Programme travaux du Syndicat

2.5.2.1 Travaux réseaux

Le tableau synthétise les travaux inclus dans le programme travaux 2018. Certaines opérations seront réalisées dans le courant de l'année 2019.

Commune	Complément adresse	Nature du réseau installé	Longueur de réseau renouvelé (ml)	Nombre de branchements repris
Aulnat	Rue Jules Verne et Rue Jean Cocteau	Fonte 100 mm	510	45
Bouzel	Grande Rue (place de la Mairie)	Fonte 100 mm et PVC 75 mm	155 et 50	12
	Rue du Pont	Fonte 100 mm	90	7
Chauriat	Boulevard de la République	Fonte 125 et 60 mm PEHD 50 mm	130, 15 et 40	25
	Rue des Remparts, rue de la Treille, rue des Cuviers	PEHD 50 mm	110	21
Chavaroux	Route des Martres d'Artière, rue du Château d'Eau	PVC 110 mm	520	23
Dallet	Chemin Bas du Replot	Fonte 100 mm	420	15
	Chemin de Courvache	Fonte 150 mm	70	
	Rue de Pont du Château	Fonte 60 mm	190	15
Espirat	Route de Billom	Fonte 60 mm	170	
Gerzat	Rue des Martyrs (tranche ½)	Fonte 150 mm	310	38
Joze	Impasse des Côtes, impasse des Manoeuvres	PEHD 50 mm et PVC 63 mm	35 et 60	14
	Petit Chemin de la Fontaine	PEHD 50 mm	140	4
Lempdes	Avenue de l'Europe	Fonte 200 et 150 mm	220 et 510	5
Luzillat	Entre Les Fumoux et Vendègre (1/2)	Fonte 150 mm	600	10
	Village de l'Armonière (3/3)	Fonte 80 et PVC 63 mm	200 et 305	11
Maringues	Rue des Moissons	PVC 110 et PEHD 50 mm	290 et 65	12
	Route de Thiers	Fonte 150 mm	500	12
Pont du Château	Avenue de Riom (1/2)	Fonte 150, 100 et 60 mm	700, 36 et 30	50

Commune	Complément adresse	Nature du réseau installé	Longueur de réseau renouvelé (ml)	Nombre de branchements repris
Sayat	Rue du Champ Verdier	Fonte 100 mm	400	23
Surat	Chemin des Peyrouses, Allée des Cerisiers	PVC 75 mm	190	5
Vertaizon	Rue de la Paix Rue Marchadial	Fonte 100 et 60 mm	120 et 100	24

Sur les cinq dernières années, les linéaires de réseaux suivants ont été renouvelés :

-2014 : 6 415 mètres linéaires ;

-2015 : 5 398 ml ;

-2016 : 9 216 ml ;

-2017 : 4 409ml ;

-2018 : 7 741 ml.

On détermine ainsi le taux moyen de renouvellement annuel sur les cinq dernières années soit : 0,56%.

2.6 Synthèse des indicateurs de performance

Type indicateur	Intitulé	Code	Valeur
Indicateurs descriptifs - Abonnés	Nombre d'habitants desservis	D101.0	89 392
	Délai contractuel maximal de branchement de nouveaux abonnés	D151.0	60 jours
Indicateurs de performance - Abonnés	Fréquences des interruptions de services	P151.1	2,5 ‰
	Respect du délai contractuel de branchement de nouveaux abonnés	P152.1	86,0 %
	Taux de réclamation	P155.1	4,6 ‰
Indicateurs de performance – Qualité de l'eau	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	P101.1	99,4%
	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	P102.1	98,9%
Indicateurs de performance – Réseau	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	P103.2B	100 pts
	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	P 108.3	58,6 %
	Renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	0,56%
	Rendement du réseau de distribution	P104.3	77,5%
	Indice linéaire des volumes non comptés	P105.3	3,56
	Indice linéaire des pertes en réseau	P106.3	3,18

Vous trouverez en annexe 10 les règles de calcul de l'indicateur P 103.2B.

Les points sont attribués de la façon suivante :

- partie A : 15 points ;
- partie B : 25 points du fait de la connaissance de 98,5 % de l'inventaire (nature et diamètre des réseaux) ;
- partie C : 60 points.

3 PROPOSITIONS D'AMÉLIORATIONS

3.1 Propositions d'améliorations sur le réseau

Le tableau ci-après présente une synthèse des propositions d'améliorations qui pourraient être apportées aux réseaux d'adduction de distribution.

Commune	Lieu-dit ou adresse	Travaux à prévoir
Billom	Rue Georges Clémenceau	Reprise conduite et branchements
Billom	Voie Romaine	Reprise conduite et branchements
Billom	Route de Montmorin	Reprise conduite et branchements
Bort l'Etang	Lance et Sautilloux	Déplacement conduite située en domaine privé
Blanzat	Route de Cébazat	Reprise conduite et branchements
Blanzat	Rue des Myosotis	Reprise branchements
Blanzat	Rue du Bédât et adjacentes	Reprise conduites et branchements (PVC collé)
Cébazat	Avenue de la République	Reprise conduite et branchements
Cébazat	Rue Joseph Prugnard	Reprise conduite et branchements
Chavaroux	Route de Lignat	Sécurisation des réseaux
Culhat	Bassinnet – vers réservoir	Renouvellement canalisation (fonte 60 mm)
Espirat	Le Fort	Reprise conduite et branchements
Gerzat	Rue Antoinette Begon	Reprise conduite et branchements
Gerzat	Rue Jules Ferry	Reprise conduite et branchements
Joze	Rue de la Moutade	Suppression conduite Fonte 50 mm et reprise branchements
Joze	Rue du Bouillat	Reprise conduite et branchements
Lempdes	Lotissement la Source	Renouvellement branchements
Lempdes	Rue de Cournon	Suppression conduite Fonte 60 mm et reprise branchements
Lempdes	Rues de Gergovie, Montferrand et du Sancy	Reprise conduite et branchements
Lempty	La Cruille	Renouvellement canalisation DN 60 mm
Lempty	La Tour	Déplacement conduite sur domaine public
Les Martres d'Artière	Cormède – route de Riom	Reprise conduite (acier 90 mm) et branchements

Commune	Lieu-dit ou adresse	Travaux à prévoir
Limons	Liaison Limons- Luzillat	Renouvellement canalisation – problème de qualité d'eau
Lussat	Rue de Vichy	Reprise conduite et branchements
Luzillat	Traversée du village de Vendègre	Reprise conduite et branchements
Mezel	Rue Celestin Tourres et Chemin de la Côte	Bouclage des réseaux
Mezel	Rue Celestin Tourres et route de Pérignat	Bouclage des réseaux
Mezel	Chemin de la Côte et lotissement le Domaine	Bouclage des réseaux
Mons	Lieu- dit Bas Maison	Renouvellement canalisation
Pont du Château	Allée Berlioz	Reprise conduite et branchements
Pérignat Es Allier	Rue de La Glacière, impasse de l'Enclos et rue St Laurent	Reprise conduite et branchements
Saint Bonnet Es Allier	Rue du Château	Reprise conduite et branchements
Saint Denis Combarnazat	Liaison Les Malaures - Barnazat	Renouvellement canalisation
Saint Ignat	Rue du Couvent	Reprise conduite et branchements
Saint Ignat	Impasse de la Forge	Reprise conduite et branchements
Saint Ignat	Route de Maringues	Reprise conduite et branchements
St Laure	Impasse du Puits	Reprise conduite et branchements
St Priest Bramefant	Les Guinards	Reprise conduite et branchements
Sayat	Rue des Mailleries et rue du Bédât	Reprise conduite et branchements
Sayat	Rue des Rochers	Reprise conduite et branchements
Sayat	Rue Marcel Vigot	Reprise conduite et branchements
Sayat	Rue du Château d'Eau	Reprise conduite et branchements
Sayat	Rue du Champ Roudy	Reprise conduite et branchements
Seychalles	Rue Ancienne voie Impériale	Reprise conduite et branchements
Seychalles	Courcourt	Déplacement conduite sur domaine public
Vassel	Rue de la Garenne	Déplacement conduite sur domaine public
Vertaizon	Voie communale N°17	Déplacement conduite sur domaine public (conduite reliant Vassel à Bouzel)
Vertaizon	Avenue Louis Aurel	Reprise conduite et branchements
Vertaizon	Avenue de la Gare	Reprise branchements

3.2 Travaux concernant les ouvrages

Site concerné	Travaux à prévoir	Observations	Nature de travaux
Réservoir de Gerzat	Automatisation de l'ouverture/fermeture de la ressource des Grosliers en fonction de la qualité de l'eau et de la régulation de l'injection de chlore		Gestion des ressources et qualité de l'eau
Chambre de régulation de Joze	Rechloration	A lier aux travaux de Tissonnières	Qualité de l'eau
Réservoir de Chauriat – Route de Chas	Analyseur de Chlore		Qualité de l'eau
Réservoir de Chavaroux	Analyseur de Chlore		Qualité de l'eau
Réservoir de Culhat – La Brousse	Analyseur de Chlore	Prévoir la mise en place de l'énergie sur le site	Qualité de l'eau
Réservoir de Pérignat Es Allier	Analyseur de Chlore		Qualité de l'eau
Captage d'Argnat	Rénovation armoire Electrique	Eclairage de la galerie et ventilation	Electrique
Captage d'Argnat	Modification de la chambre de départ afin de permettre : d'améliorer la qualité métrologique des compteurs	Objectif : compter de façon plus précise les volumes prélevés	Gestion de la ressource
Captage d'Argnat	Modification de la chambre de départ afin de permettre : d'augmenter le temps de contact entre injection et mesure de chlore	Objectif : optimiser l'injection de chlore	Qualité de l'eau
Champ captant de Limons	Inspection des puits et travaux d'entretien si nécessaire		Qualité de l'eau
Champ captant de Limons	Mise en place d'un compteur général ou par puits + télégestion	Quantifier les volumes produits par cette ressource	Gestion de la ressource
Station de Limons	Travaux de supervision afin de centraliser les informations du réservoir des Minots et de la Fosse aux Ours	Actuellement la production globale des deux champs captant est mesurée à la station	Gestion de la ressource
Station de Limons	Prévoir le renouvellement des groupes		Pompage
Station de la Boucle du Buisson	Renouvellement du système de chloration		Qualité de l'eau

Champ captant de la Boucle du Buisson	Inspection des puits et travaux d'entretien si nécessaire		Qualité de l'eau
Site concerné	Travaux à prévoir	Observations	Nature de travaux
Station des Cotilles	Rénovation de l'ouvrage : pompage, armoire électrique, Génie Civil		Général
Champ captant des Cotilles	Inspection des puits et travaux d'entretien si nécessaire		Qualité de l'eau
Champ captant des Cotilles	Rénovation du chemin d'accès		Gestion de la ressource
Malintrat	Création d'une chambre de régulation (bouclage des conduites DN 200 et 110 mm au niveau de la rue de la Madeleine)		Sécurisation de l'alimentation
Gerzat	Création d'une chambre de régulation (bouclage des conduites DN 350 et 150 mm au niveau du rond-point des Charmes)		Sécurisation de l'alimentation
St Denis Combarnazat	Réservoir – reprise fissure sur le génie civil		Génie Civil
Pérignat Es Allier	Réservoir - remise en état de l'ouvrage (tuyauterie et génie civil)		Génie Civil et tuyauterie
Culhat	Réservoir de Bassinet	Mise en place de sonde piézométrique, poires de niveau, éclairage	
Lempty	Réservoir	Mise en place de sonde piézométrique, poires de niveau, éclairage	
Bouzel	Surpresseur	Renouvellement tuyauterie et doublage du pompage	Pompage et tuyauterie

De manière générale, il conviendra :

- de réaliser un diagnostic concernant la sécurité des ouvrages (accessibilité, sécurisation des sites et des intervenants et confinements) et les clôturer ;
- d'engager une réflexion sur le secours électrique sur les ouvrages principaux (sites de production).

Annexes

Annexe 1 : Inventaire des réseaux par commune

Annexe 2 : Inventaire des réservoirs

Annexe 3 : Détail de la facturation par commune

Annexe 4 : Résultats analyses AEP

Annexe 5 : Détail des réparations conduites

Annexe 6 : Détail des réparations branchements

Annexe 7 : Détail des branchements renouvelés

Annexe 8 : Détail des opérations de renouvellement

Annexe 9 : Détail des branchements neufs

Annexe 10 : Indicateur P103.2B

Annexe 1 : Inventaire des réseaux par commune

Annexe 2 : Inventaire des réservoirs

Annexe 3 : Détail de la facturation par commune

Annexe 4 : Résultats analyses AEP

Annexe 5 : Détail des réparations conduites

Annexe 6 : Détail des réparations branchements

Annexe 7 : Détail des branchements renouvelés

Annexe 8 : Détail des opérations de renouvellement

Annexe 9 : Détail des branchements neufs

Annexe 10 : Indicateur P103.2B



SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

Parc Européen d'Entreprises
Rue Richard Wagner
BP 60030
63201 RIOM cedex

Tel : 04 73 15 38 38
Email : contact@semerap.fr





SIAEP de la Basse Limagne

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2017



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	8
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	8
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	9
1.6.	Eaux traitées.....	10
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017.....	10
1.6.2.	Production	10
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	12
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	12
1.6.5.	Autres volumes.....	13
1.6.6.	Volume consommé autorisé	13
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	13
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	14
2.1.	Modalités de tarification	14
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	15
2.3.	Recettes	17
3.	Indicateurs de performance	18
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	18
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	18
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	20
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	20
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	21
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	21
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	22
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	23
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	24
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	24
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	24
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	25
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	26
4.	Financement des investissements.....	27
4.1.	Branchements en plomb.....	27
4.2.	Montants financiers.....	27
4.3.	État de la dette du service	27
4.4.	Amortissements	27
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	27
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	28
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	29
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	29
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	29
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	30

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : SIAEP de Basse Limagne
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte

- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aulnat, Beaumont-lès-Randan, Beauregard-l'Évêque, Billom, Blanzat, Bort-l'Étang, Bouzel, Chas, Chauriat, Chavaroux, Culhat, Cébazat, Dallet, Entraigues, Espirat, Gerzat, Joze, Lempdes, Lempty, Les Martres-d'Artière, Limons, Lussat, Luzillat, Malintrat, Maringues, Mezel, Moissat, Mons, Nohanent, Pont-du-Château, Pérignat-sur-Allier, Ravel, Reignat, Saint-André-le-Coq, Saint-Bonnet-lès-Allier, Saint-Denis-Combarnazat, Saint-Ignat, Saint-Laure, Saint-Priest-Bramefant, Sayat, Seychalles, Surat, Vassel, Vertaizon
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un schéma de distribution** Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : 27/05/2015 Non
- **Existence d'un schéma directeur** Oui, date d'approbation* : Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en **Délégation par SPL**

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SEMERAP
- Date de début de contrat : 01/01/2016
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2027
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2027
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : Affermage

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 87 874 habitants au 31/12/2017 (88 656 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 39 663 point de comptage (44 431 abonnés) au 31/12/2017 (39 371 au 31/12/2016).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Abonnés au 31/12/2016	Abonnés au 31/12/2017	Variation en % Abonnés
AULNAT	1 655	1 659	0,24%
BEAUMONT-LES-RANDAN	146	146	0,00%
BEAUREGARD-L'EVEQUE	713	717	0,56%
BILLOM	2 745	2 748	0,11%
BLANZAT	1 781	1 784	0,17%
BORT-L'ETANG	402	409	1,71%
BOUZEL	339	339	0,00%
CEBAZAT	4 056	4 119	1,53%
CHAS	202	202	0,00%
CHAURIAT	792	802	1,25%
CHAVAROUX	212	216	1,85%
CULHAT	515	521	1,15%
DALLET	680	684	0,58%
ENTRAIGUES	344	345	0,29%
ESPIRAT	205	209	1,91%
GERZAT	5 031	5 053	0,44%
JOZE	615	620	0,81%
LEMPDES	4 119	4 140	0,51%

LEMPY	193	198	2,53%
LES MARTRES-D'ARTIERE	931	941	1,06%
LIMONS	400	401	0,25%
LUSSAT	451	450	-0,22%
LUZILLAT	558	564	1,06%
MALINTRAT	541	552	1,99%
MARINGUES	1 505	1 507	0,13%
MEZEL	964	968	0,41%
MOISSAT	627	627	0,00%
MONS	278	282	1,42%
NOHANENT	1 107	1 061	-4,34%
PERIGNAT-SUR-ALLIER	696	695	-0,14%
PONT-DU-CHATEAU	5 507	5 558	0,92%
RAVEL	401	407	1,47%
REIGNAT	194	196	1,02%
SAINT-ANDRE-LE-COQ	286	290	76,03%
SAINT-BONNET-LES-ALLIER	192	192	45,61%
SAINT-DENIS-COMBARNAZAT	121	122	0,82%
SAINT-IGNAT	488	491	0,61%
SAINT-LAURE	287	290	1,03%
SAINT-PRIEST-BRAMEFANT	441	440	-0,23%
SAYAT	1 182	1193	0,92%
SEYCHALLES	352	353	0,28%
SURAT	264	266	0,75%
VASSEL	143	146	2,05%
VERTAIZON	1 503	1 528	1,64%
Total	44 164	44 431	0,60%

La répartition des points de comptage par commune est la suivante :

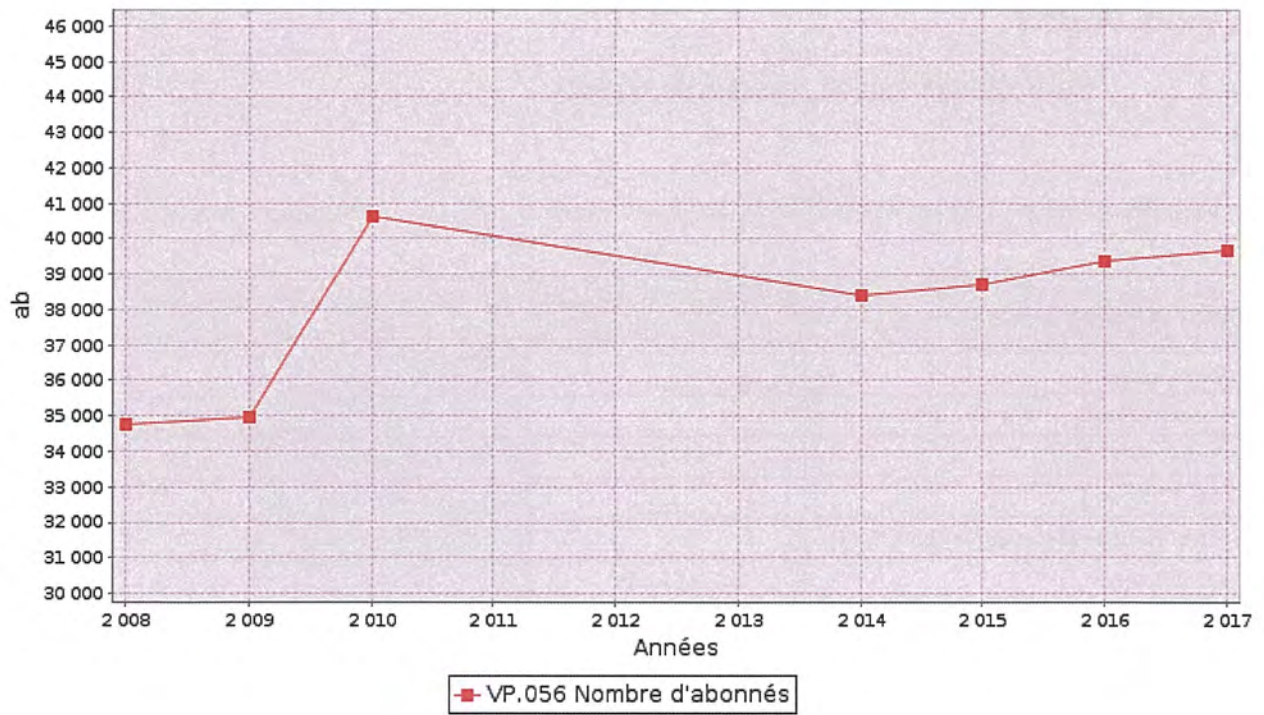
Communes	Points de comptage au 31/12/2016	Points de comptage au 31/12/2017	Variation en % points de comptage
AULNAT	1 316	1 320	0,30%
BEAUMONT-LES-RANDAN	145	145	0,00%
BEAUREGARD-L'EVEQUE	703	707	0,57%
BILLOM	2 249	2 257	0,35%
BLANZAT	1 646	1 649	0,18%
BORT-L'ETANG	397	402	1,24%
BOUZEL	336	336	0,00%
CEBAZAT	3 547	3 570	0,64%
CHAS	202	202	0,00%
CHAURIAT	764	774	1,29%
CHAVAROUX	212	216	1,85%
CULHAT	507	513	1,17%
DALLET	671	675	0,59%
ENTRAIGUES	340	341	0,29%

ESPIRAT	202	206	1,94%
GERZAT	3 615	3 626	0,30%
JOZE	592	599	1,17%
LEMPDES	3 265	3 291	0,79%
LEMPY	192	197	2,54%
LES MARTRES-D'ARTIERE	906	916	1,09%
LIMONS	395	396	0,25%
LUSSAT	439	438	-0,23%
LUZILLAT	555	561	1,07%
MALINTRAT	519	530	2,08%
MARINGUES	1 418	1 420	0,14%
MEZEL	950	954	0,42%
MOISSAT	623	623	0,00%
MONS	278	282	1,42%
NOHANENT	1 010	1 020	0,98%
PERIGNAT-SUR-ALLIER	685	684	-0,15%
PONT-DU-CHATEAU	5 001	5 068	1,32%
RAVEL	396	399	0,75%
REIGNAT	193	195	1,03%
SAINT-ANDRE-LE-COQ	284	288	1,39%
SAINT-BONNET-LES-ALLIER	191	191	0,00%
SAINT-DENIS-COMBARNAZAT	120	120	0,00%
SAINT-IGNAT	478	481	0,62%
SAINT-LAURE	284	287	1,05%
SAINT-PRIEST-BRAMEFANT	437	436	-0,23%
SAYAT	1 150	1 161	0,95%
SEYCHALLES	352	353	0,28%
SURAT	260	262	0,76%
VASSEL	140	142	1,41%
VERTAIZON	1 406	1 430	1,68%
Total	39 371	39 663	0,74%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 33,77 abonnés/km au 31/12/2017 (34,03 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,22 habitants/abonné au 31/12/2017 (2,25 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 108,25 m³/abonné au 31/12/2017. (107,93 m³/abonné au 31/12/2016).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

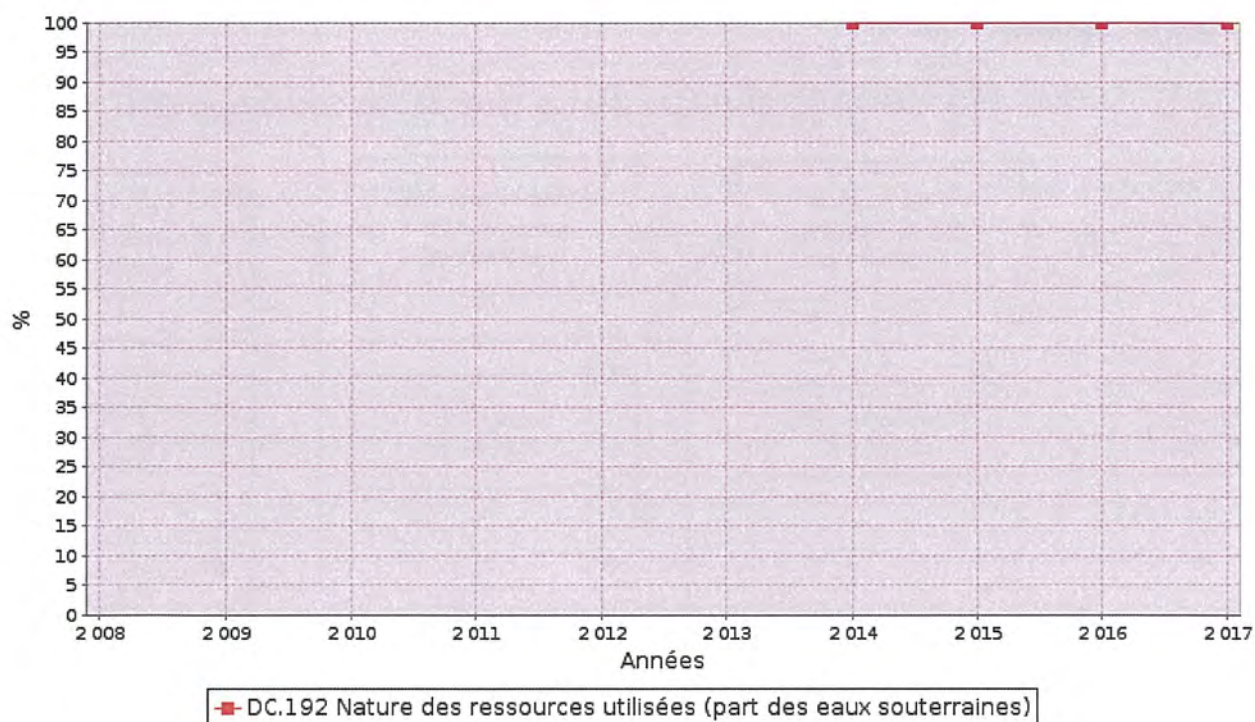


Le service public d'eau potable prélève 6 274 953 m³ pour l'exercice 2017 (6 713 090 pour l'exercice 2016).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Puits Les Cotilles 3	—	—	—
Puits Les Cotilles 2	—	—	—
Puits Les Cotilles 1	637 210	887 663	39,3%
Puits Les Cotilles 5	—	—	—
Puits de la Boucle du Buisson 4 (284CC04)	—	—	—
Captage d'Argnat	3 611 845	2 918 600	-19,2%
Puits de la Boucle du Buisson 3 (284CC03)	—	—	—
Puits de Limons 3	—	—	—
Puits de la Boucle du Buisson 1	1 620 802	1 763 907	8,8%
Puits de Limons 5	—	—	—
Puits de Limons 4	—	—	—
Puits de Limons 2	—	—	—
Puits de Limons 1	348 537	314 474	-9,8%
Puits Confluent Dore-Allier	348 536	314 475	-9,8%
Puits de Mons	0	—	—
Captage des Grosliers	146 160	75 834	-48,1%
Puits de la Boucle du Buisson 2	—	—	—
Tissonieres 1 type	0	0	—
Tissonières 2 type	—	—	—
Puits de la Boucle du Buisson 5 (284CC05)	—	—	—
Puits de la Boucle du Buisson 6 (284CC06)	—	—	—
Puits Les Cotilles 4	—	—	—
Puits de la Boucle du Buisson 8 (284CC08)	—	—	—
Puits de la Boucle du Buisson 7 (284CC07)	—	—	—
Total	6 713 090	6 274 953	-6,5%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

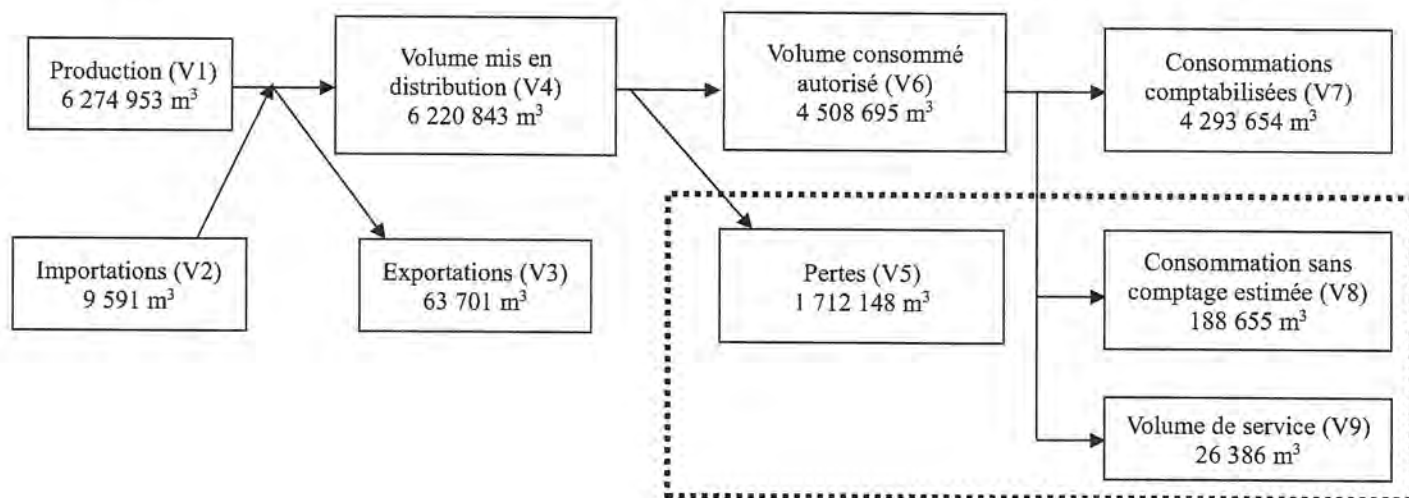


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Observations
CAM Secours MEZEL	8 934	12 463	8 651	
Chanat La Mouteyre	806	1 809	940	
Total	9 740	14 272	9 591	

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



1.6.2. Production

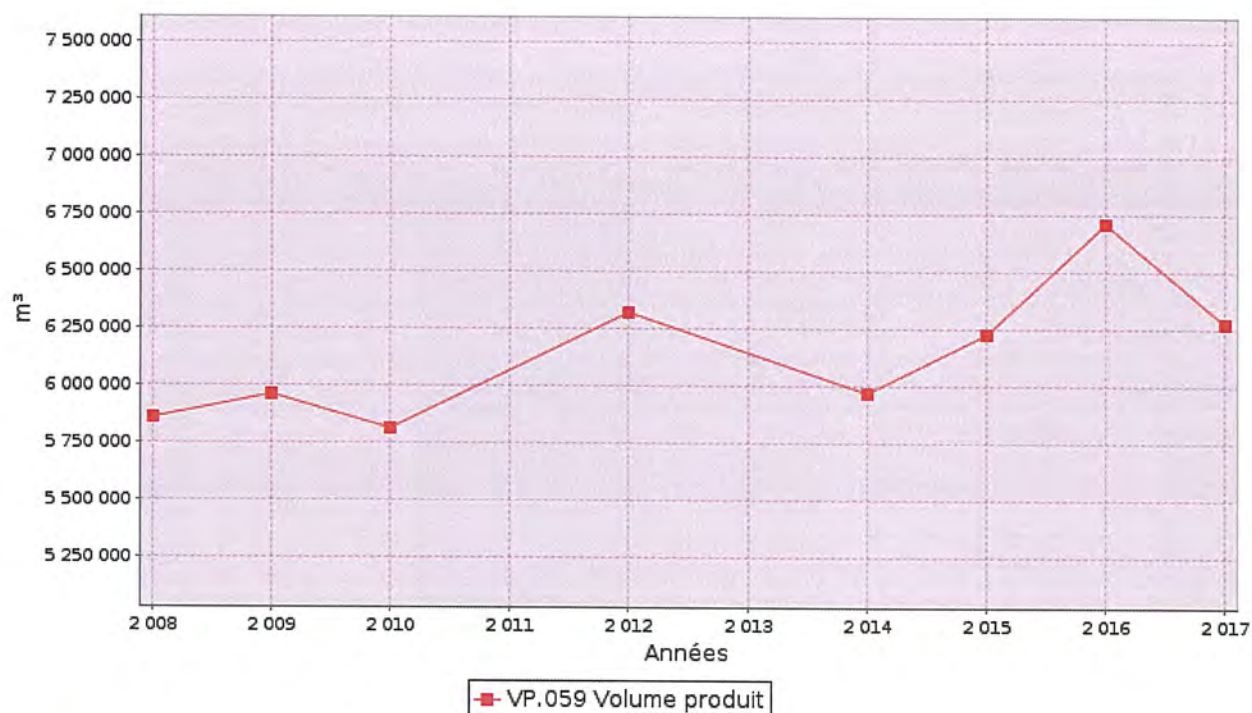


Le service n'a aucune station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Puits Les Cotilles 3	0	0	___%	60
Puits Les Cotilles 2	0	0	___%	60
Puits Les Cotilles 1	637 210	887 663	39,3%	60
Puits Les Cotilles 5	0	0	___%	60
Puits de la Boucle du Buisson 4 (284CC04)	0	0	___%	80
Captage d'Argnat	3 611 845	2 918 600	-19,2%	60
Puits de la Boucle du Buisson 3 (284CC03)	0	0	___%	80
Puits de Limons 3	0	0	___%	80
Puits de la Boucle du Buisson 1	1 620 802	1 763 907	8,8%	80
Puits de Limons 5	0	0	___%	80
Puits de Limons 4	0	0	___%	80
Puits de Limons 2	0	0	___%	80
Puits de Limons 1	348 537	314 474	-9,8%	80
Puits Confluent Dore-Allier	348 536	314 475	-9,8%	40
Puits de Mons	0	0	___%	60
Captage des Grosliers	146 160	75 834	-48,1%	0
Puits de la Boucle du Buisson 2	0	0	___%	80
Tissonieres 1 type	0	0	___%	60
Tissonières 2 type	0	0	___%	60
Puits de la Boucle du Buisson 5 (284CC05)	0	0	___%	80
Puits de la Boucle du Buisson 6 (284CC06)	0	0	___%	80
Puits Les Cotilles 4	0	0	___%	60
Puits de la Boucle du Buisson 8 (284CC08)	0	0	___%	80
Puits de la Boucle du Buisson 7 (284CC07)	0	0	___%	80
Total du volume produit (V1)	6 713 090	6 274 953	-6,5%	64,9



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Total d'eaux traitées achetées (V2)	14 272	9 591	-32,8%	60

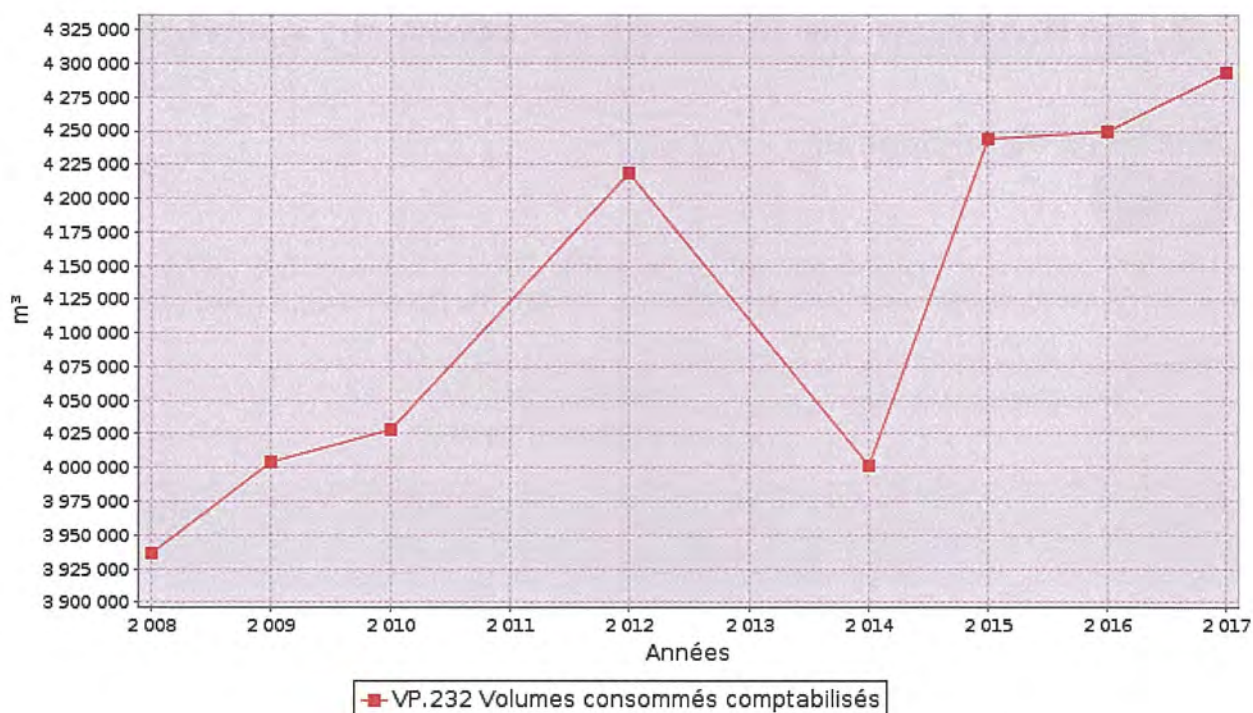
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	4 249 464	4 293 654	1%
Abonnés non domestiques	—	0	—%
Total vendu aux abonnés (V7)	4 249 464	4 293 654	1%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	49 818	63 701	27,9%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	188 655	___%
Volume de service (V9)	605 859	26 386	-95,6%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	4 855 323	4 508 695	-7,1%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 174,37 kilomètres au 31/12/2017 (1 157 au 31/12/2016).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 60,69 € au 01/01/2017
61,05 € au 01/01/2018

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	32 €	27 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,7476 €/m ³	0,7370 €/m ³
Autre : Humanitaire		0,0030 €/m ³	0,0030 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	17,00 €	17,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,9303 €/m ³	0,8703 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0548 €/m ³	0,0511 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,23 €/m ³
	VNF Prélèvement	____ €/m ³	____ €/m ³
	Autre : _____	____ €/m ³	____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

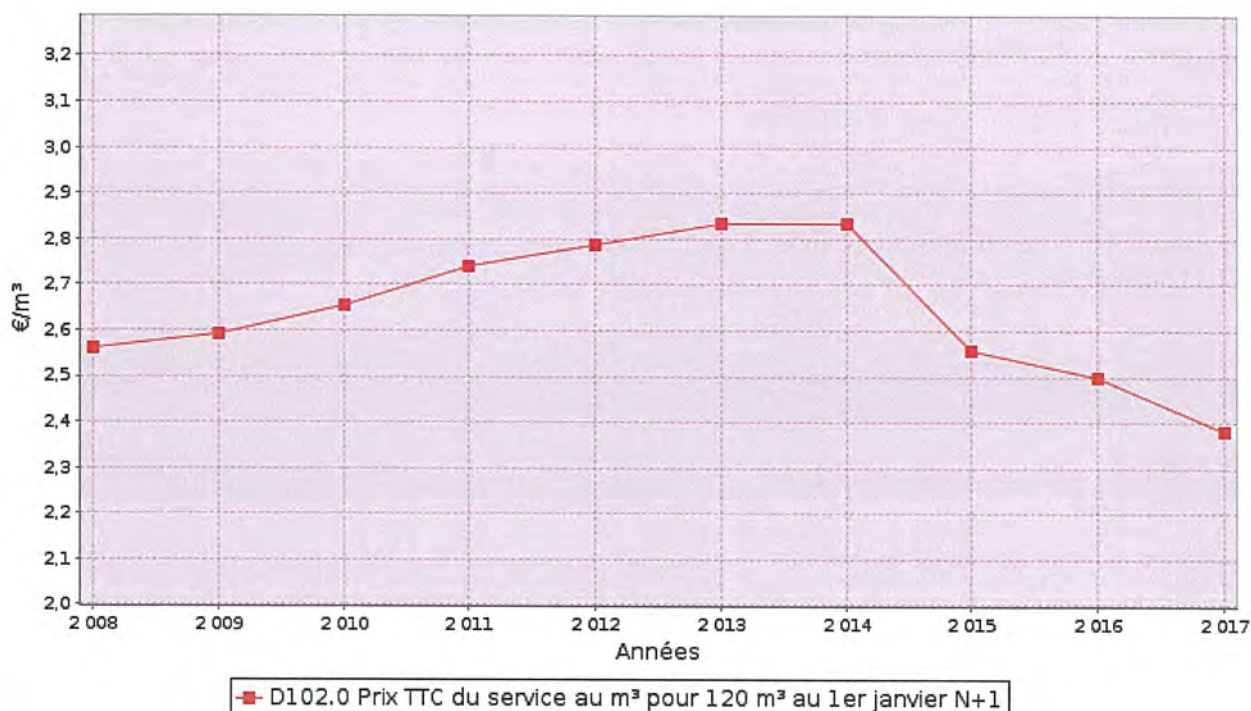
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
 > Délibération du 07/12/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2.Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	32,00	27,00	-15,6%
Part proportionnelle	89,71	88,44	-1,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	121,71	115,44	-5,2%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	17,00	17,00	0%
Part proportionnelle	111,64	104,44	-6,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	128,64	121,44	-5,6%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,58	6,13	-6,8%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
VNF Prélèvement:	—	—	—%
Autre :	—	—	—%
TVA	15,65	14,88	-4,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	49,82	48,62	-2,4%
Total	300,17	285,50	-4,9%
Prix TTC au m³	2,50	2,38	-4,8%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Le syndicat poursuit dans sa volonté de voir baisser le prix de l'eau jusqu'en 2020, afin d'harmoniser les tarifs avec les collectivités voisines, notamment la régie de l'eau de Clermont-Ferrand. Dans un premier temps, l'accent est mis sur la baisse de la part fixe, au bénéfice des « petits consommateurs ».

2.3.Recettes



Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
PART SEMERAP	4 986 263 €	4 996 480 €	0,2%
- parts Variables	4 049 918 €	4 039 108 €	-0,3%
- parts fixes	779 708 €	755 148 €	-3,1%
- Autres produits	27 049 €	0 €	-100,0%
- Utilisation pour le renouvellement	129 588 €	202 224 €	56,1%
PART SIAEP	7 842 566 €	4 793 378 €	-38,9%
- Parts Variables	5 754 463 €	1 522 616 €	-73,5%
- Parts fixes	2 088 103 €	3 270 762 €	56,6%
AGENCE DE L'EAU	1 218 217 €	991 960 €	-18,6%
TOTAL RECETTES TTC	14 047 046 €	10 781 818 €	-23,2%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 10 781 818 € (14 047 046 € au 31/12/2016). Cette baisse significative de recettes s'explique par un décalage de la relève sur les communes de LEMPDES et de PONT DU CHATEAU.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	174	2	181	0
Paramètres physico-chimiques	174	0	181	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	98,9%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	99,4%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	50%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution.

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

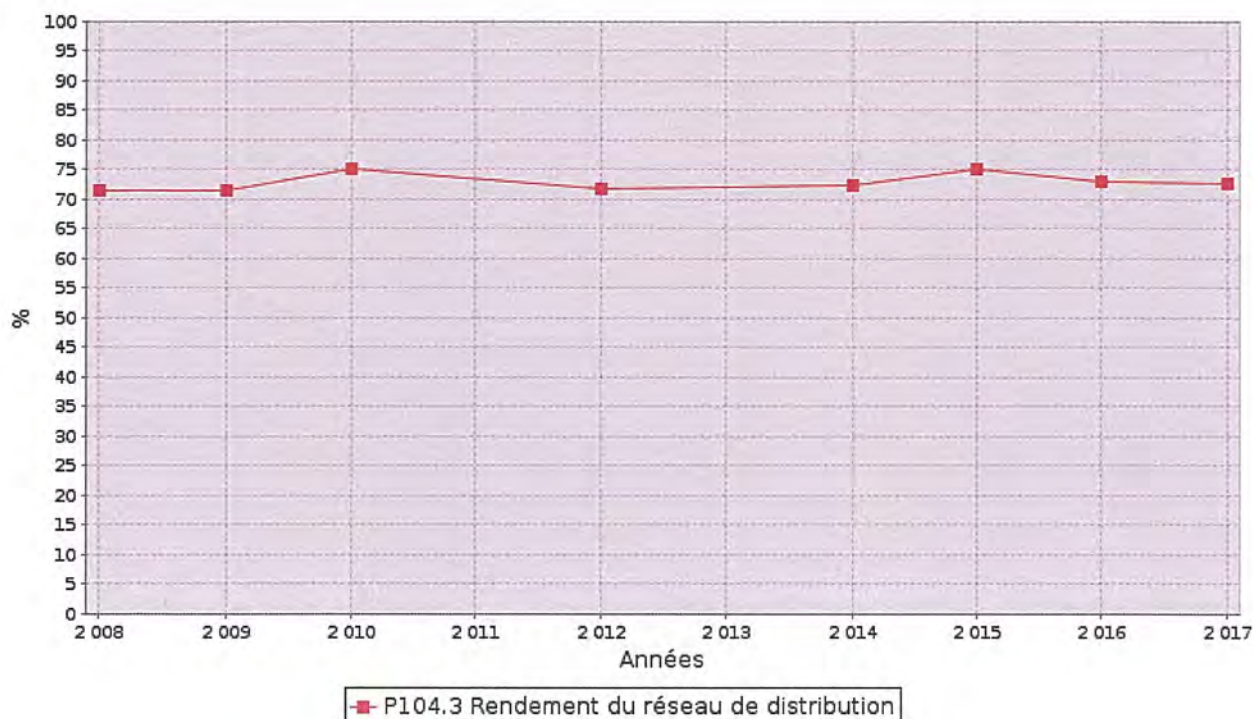
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	72,9 %	72,8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	11,62	10,67
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	— %	69 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,5 m³/j/km (5,7 en 2016).

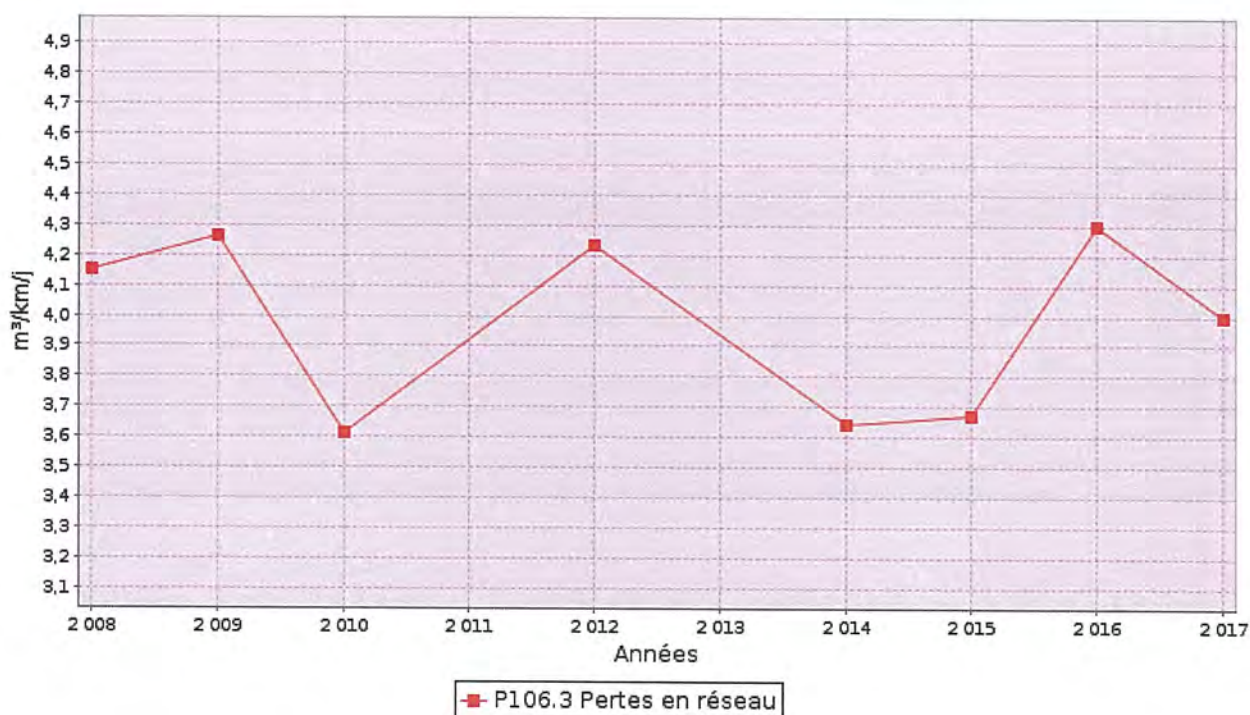
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de 4 m³/j/km (4,3 en 2016).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	5,32	6,41	5,40	9,22	4,41

Au cours des 5 dernières années, 30,76 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,52% (0,54 en 2016).

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 64,9% (58,1% en 2016).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2017, 125 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (78 en 2016), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 3,15 pour 1 000 abonnés (1,98 en 2016).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux de respect de ce délai est de 83,4% (82,5% en 2016).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

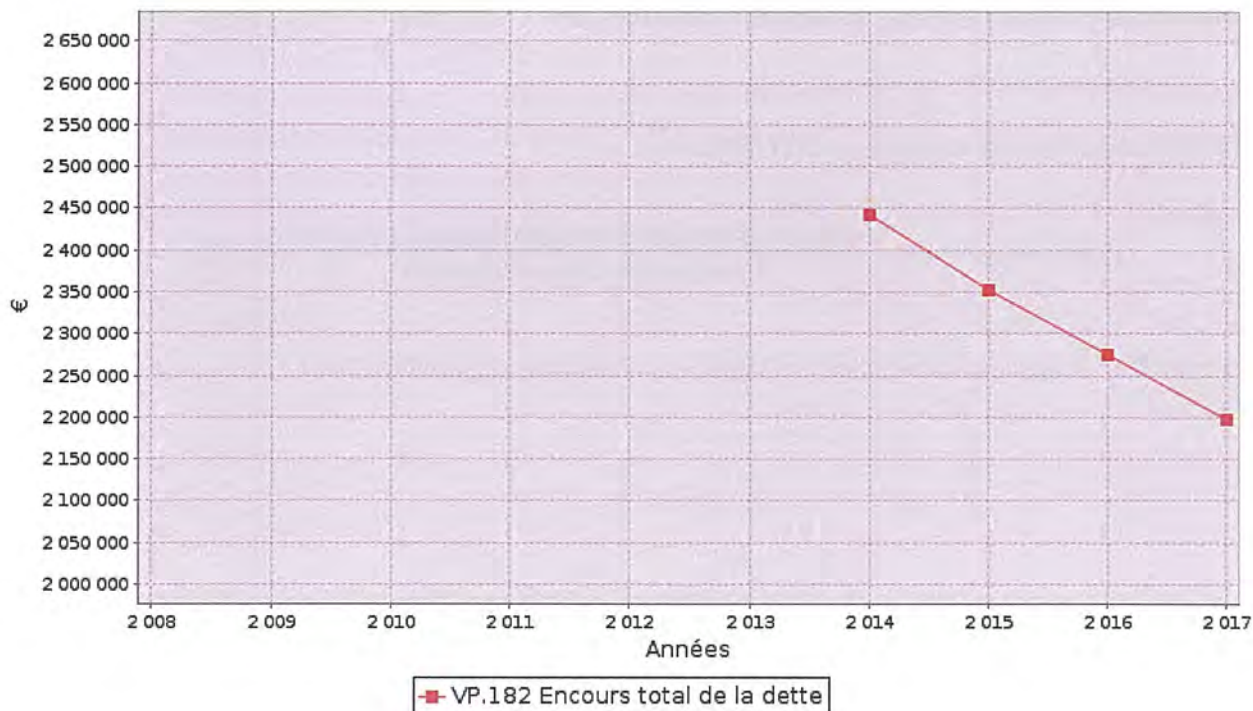


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette en €	2 275 344,43	2 196 623,66
Epargne brute annuelle en €	6 772 812,8	6 382 729,69
Durée d'extinction de la dette en années	0,3	0,3

Pour l'année 2017, la durée d'extinction de la dette est de 0,3 ans (0,3 en 2016).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2017 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2016 tel que connu au 31/12/2017	—	470 410
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2016	—	14 047 046
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2016	2.89	3,35

Pour l'année 2017, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2017 est de 3,35% (2.89 en 2016).

3.9.Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 321

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité :2

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2017, le taux de réclamations est de 8,14 pour 1000 abonnés (6,48 en 2016).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb. [Attention ! L'augmentation du nombre de branchements plomb est due à une meilleure connaissance du patrimoine (chiffres estimés)]

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements	39 371	39 663
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1 226	1 571
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	3,1 %	4 %

4.2. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (détail en annexe 4)	2 061 700 €	3 339 064 €
Montants des subventions en €	200 000 €	400 000 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 275 344,43 €	2 196 623,66 €
Montant remboursé durant l'exercice en € en capital	75 930,00 €	77 750,00 €
Montant remboursé durant l'exercice en € en intérêts	87 619,89 €	84 494,70 €

4.4. Amortissements



Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 121 544,91 € (119 083,91 € en 2016).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service

à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Prélocalisation acoustique	259 000 €	
Supervision	128 000 €	
Sécurisation et interconnexions diverses (Secteur Rive Droite de la Dore, Puy-Guillaume...)	22 000 €	

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
AUCUN		

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2017 (0 €/m³ en 2016).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
ASSOCIATION VIVRE EN BROUSSE (SENEGAL)	11 500 €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	88 656	87 874
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,5	2,38
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service [jours ouvrables]	1	1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,9%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	99,4%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72,9%	72,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	5,7	4,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	4,3	4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,54%	0,52%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	58,1%	64,9%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,98	3,15
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	82,5%	83,4%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0,3	4,8
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,89%	3,35%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	6,48	8,14

RPQS – EXERCICE 2017

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : DETAIL DE FACTURATION PAR COMMUNE

ANNEXE 2 : INVENTAIRE DES RESEAUX

ANNEXE 3 : MONTANTS FINANCIERS HT ENGAGES EN 2016

ANNEXE 4 : ARS – FICHES RECAPITULATIVES QUALITE DE L'EAU

ANNEXE 5 : AELB – NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

ANNEXE 1 : DETAIL DE FACTURATION PAR COMMUNE

COMMUNES	Nbre Habitants (sce AMR63)	Nbre Abonnés au 31/12/2017	Points de comptage au 31/12/2017	CONSO (m3)
AULNAT	4 220	1 659	1 320	167 977
BEAUMONT LES RANDAN	275	146	145	11 214
BEAUREGARD L EVEQUE	1 336	717	707	61 653
BILLOM	4 861	2 748	2 257	255 090
BLANZAT	3 965	1 784	1 649	148 314
BORT L ETANG	635	409	402	46 948
BOUZEL	722	339	336	30 225
CEBAZAT	7 865	4 119	3 570	585 275
CHAS	388	202	202	13 870
CHAURIAT	1 669	802	774	62 594
CHAVAROUX	482	216	216	17 458
CULHAT	1 161	521	513	54 892
DALLET	1 449	684	675	51 736
ENTRAIGUES	641	345	341	27 006
ESPIRAT	363	209	206	15 115
GERZAT	10 525	5 053	3 626	525 616
JOZE	1 100	620	599	44 238
LEMPDES	8 701	4 140	3 291	411 263
LEMPY	374	198	197	16 248
LES MARTRES D ARTIERE	2 195	941	916	79 558
LIMONS	706	401	396	35 329
LUSSAT	932	450	438	38 812
LUZILLAT	1 045	564	561	43 524
MALINTRAT	1 086	552	530	43 463
MARINGUES	2 894	1 507	1 420	136 558
MEZEL	1 960	968	954	72 774
MOISSAT	1 238	627	623	43 487
MONS	521	282	282	24 799
NOHANENT	2 006	1 061	1 020	76 619
PERIGNAT ES ALLIER	1 509	695	684	64 775
PONT DU CHATEAU	10 951	5 558	5 068	491 685
RAVEL	691	407	399	54 497
REIGNAT	345	196	195	16 254
SAYAT	2 213	1 193	1 161	91 019
SEYCHALLES	760	353	353	25 654
ST ANDRE LE COQ	540	290	288	24 302
ST BONNET ES ALLIER	436	192	191	15 828
ST DENIS COMBARNAZAT	225	122	120	9 892
ST IGNAT	814	491	481	34 981
ST LAURE	646	290	287	23 226
ST PRIEST BRAMEFANT	900	440	436	35 131
SURAT	567	266	262	19 962
VASSEL	278	146	142	9 596
VERTAIZON	3 211	1 528	1 430	127 656
Totaux	89 401	44 431	39 663	4 186 113

ANNEXE 2 : INVENTAIRE DES RESEAUX

COMMUNES	CANALISATIONS (ml)	VANNES	VIDANGES / PURGES	VENTOUSES
AULNAT	23 222	285	34	3
BEAUMONT-LES-RANDAN	12 242	54	15	4
BEAUREGARD-L'EVEQUE	24 894	166	24	4
BILLOM	50 678	471	83	16
BLANZAT	35 107	365	48	13
BORT L'ETANG	26 719	103	36	10
BOUZEL	9 735	83	25	6
CEBAZAT	66 929	806	112	32
CHAS	7 801	64	24	8
CHAURIAT	16 905	188	40	9
CHAVAROUX	13 032	75	14	9
CULHAT	27 420	148	41	15
DALLET	21 600	193	43	23
ENTRAIGUES	17 715	110	19	10
ESPIRAT	8 218	58	21	2
GERZAT	80 036	791	121	18
JOZE	21 514	126	33	6
LEMPDES	68 896	730	96	16
LEMPY	11 225	68	18	5
LIMONS	27 537	111	39	20
LUSSAT	19 284	109	34	14
LUZILLAT	41 529	182	56	22
MALINTRAT	19 894	164	40	17
MARINGUES	52 611	330	76	18
MARTRES D'ARTIERE (LES)	30 967	209	54	9
MEZEL	22 623	207	38	13
MOISSAT	26 230	186	47	9
MONS	21 482	112	32	8
NOHANENT	19 354	206	39	15
PERIGNAT-ES-ALLIER	16 292	160	25	4
PONT-DU-CHATEAU	103 598	929	177	31
RAVEL	19 979	132	36	10
REIGNAT	8 465	73	12	2
SAINT ANDRE-LE-COQ	18 743	105	22	4
SAINT BONNET-ES-ALLIER	4 648	45	14	2
SAINT DENIS-COMBARNAZAT	18 647	57	30	12
SAINT IGNAT	21 478	143	34	5
SAINT LAURE	13 026	73	19	9
SAINT PRIEST-BRAMEFANT	24 603	111	23	9
SAYAT	28 277	311	51	11
SEYCHALLES	10 484	69	10	3
SURAT	7 684	69	13	3
VASSEL	8 378	53	17	3
VERTAIZON	44 666	338	67	25
BASSE-LIMAGNE	1 174 367	9 368	1 852	487

ANNEXE 3 : MONTANTS FINANCIERS HT ENGAGES EN 2017

Intitulé et nature des investissements		Total HT engagé en 2017
Programme 2017	Travaux de renouvellement et renforcement AEP (détail ci-dessous)	1 269 822,19
Programme 2017	Sectorisation- supervision et prélocalisation (détail ci-dessous)	996 118,32
Programme 2017	Renouvellement de compteurs abonnés	738 795,69
DUP Argnat	Eude complémentaire	7 600,00
Limons	Station de pompage Principale Renouvellement du moteur	20 396,80
Limons	Station de pompage Principale Renouvellement du servomoteur	3 262,13
Limons	Station de pompage Confluent Dore Allier Renouvellement groupe1	4 363,63
Billom	Route de Cournon Réalisation de fouille	4 050,00
Billom	Route de Cournon Reprise de conduite PVC 110 mm	7 749,43
Chauriat	Chemin des Chaussées Extension	10 807,59
Chauriat	Lotissement Les Plantades Alimentation en eau potable	12 864,62
Maringues	Place des récollets- maison de retraite Mise en place By-pass sur conduite Ø 150	3 750,95
Pont du Château	Avenue de Lyon Sondage pour investigations complémentaires	5 000,00
Limons	Habitation Remplacement chauffe eau	627,98
Martres d'Artière	Rue des Tarares Bouclage	6 659,96
Martres d'Artière	Rue du Pontet déplacement de conduite	1 802,70
Lussat	Le Champ des Dômes Extension	20 942,67
Pont du Château	avenue de Riom Reprise eaux pluviales réservoir	2 200,00
Mezel	Rue du Terrail bouclage de conduite AEP	2 489,46
Chauriat	Rue des Cuviers Bouclage uniquement	965,10
Dallet	Rue des Cours Saintes Extension	1 523,88
Mezel	Stade municipal déplacement de conduite	9 935,00
Joze	Nouveaux locaux du SIAEP	207 335,97
Total Général HT engagé en 2017		3 339 064,06

Programme 2017 - Renouvellement et renforcement de réseau - Détail par commune

Communes	Rues	Total HT engagé en 2017
Billom	Rue Pierre Potier	29 724,76
Billom	Rue des Réserves et rue de l'Artisanat	29 339,11
Chauriat	Boulevard Marx Dormoy - Boulevard de la République	110 471,72
Chauriat	Rue et Route de Saint-Bonnet	102 670,81
Espirat	Rue et impasse Bartaud - Rue des Puits	59 427,65
Gerzat	Route de Clermont-Ferrand	112 272,24
Luzillat	Lieu-dit Demolles	66 143,92
Maringues	Sanat côté Vensat	68 168,41
Nohanent	Route de Sayat (de la place de la Farge au cimetière)	47 344,69
Nohanent	Place de la Barreyre	17 051,13
Nohanent	Rue des Caves	26 233,26
Pont du Château	Avenue de Lyon	80 602,94
Pont du Château	Avenue du Docteur Besserve - Rue et impasse du Clos	155 885,85
Pont du Château	Impasse chemin de Chantagret	17 885,95
Saint Priest Bramefant	Rue de la Mairie - Rue de la Croix - Chemin de la Font Sabot	112 560,53
Saint Priest Bramefant	Lieu-dit la Latte	57 133,03
Total HT Travaux		1 092 916,00
Total HT Maîtrise d'œuvre		163 135,15
Total HT Etudes supplémentaires (diagnostic bétons réservoirs Gerzat et Cébazat)+ divers		13 771,04
Total Général HT engagé en 2017		1 269 822,19

Programme 2017 - Sectorisation - supervision et prélocalisation

Communes	Nature des dépenses	Total HT engagé en 2017
Sectorisation	Fourniture et pose de débitmètres	878 598,90
Supervision + prélocalisation	non engagé	
Total HT Travaux		878 598,90
Total HT Maîtrise d'œuvre		109 122,00
Total HT Etudes supplémentaires + divers		8 397,42
Total Général HT engagé en 2017		996 118,32



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution
LIMONS

Bilan 2017

Gestionnaires

Maître d'ouvrage
SIAEP BASSE LIMAGNE
Exploitant
S.E.M.E.R.A.P.

Ressources

Vous êtes alimentés par 11 captages

Traitement

Vous êtes alimentés par 1 traitement :
♦ TRT DES PUITES DE LIMONS

Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

Bactériologie

Recherche de germes indicateurs de contamination fécale

Pourcentage de conformité des 11 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau de bonne qualité.

Minéralisation

Exprimée par le TH (dureté) = teneur en calcium et magnésium

6 valeurs mesurées : mini. : 7,9 °f - maxi. : 10,9 °f - moyenne : 9,2 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

aluminium total

Sa présence provient des composés utilisés dans le traitement de l'eau (coagulant)

3 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : 200 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

6 valeurs mesurées : mini. : 4,4 mg/L - maxi. : 7,9 mg/L - moyenne : 5,7 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

4 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

Arsenic

Elément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

3 valeurs mesurées : mini. : 2 µg/l - maxi. : 3 µg/l - moyenne : 3 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

Conclusion

EAU DE QUALITE SATISFAISANTE.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2017. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution GERZAT

Bilan 2017

Gestionnaires

Maître d'ouvrage
SIAEP BASSE LIMAGNE
Exploitant
S.E.M.E.R.A.P.

Ressources

Vous êtes alimentés par 2 captages

- ARGNAT (GALERIE)
- Autorisation en cours de révision 03/09/1982
- LES GROSLIERS (GALERIE)
- 03/09/1982

Traitements

Vous êtes alimentés par 2 traitements

- TRT DU CAPTAGE D'ARGNAT
- Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection
- TRT DU CAPT DES GROSLIERS
- Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

Bactériologie

Recherche de germes indicateurs de contamination fécale

Pourcentage de conformité des 19 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau de bonne qualité.

Minéralisation

Exprimée par le TH (dureté) = teneur en calcium et magnésium

12 valeurs mesurées : mini. : 6,3 °f - maxi. : 7,7 °f - moyenne : 6,9 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

aluminium total

Sa présence provient des composés utilisés dans le traitement de l'eau (coagulant)

4 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : 200 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

12 valeurs mesurées : mini. : 8,1 mg/L - maxi. : 9,5 mg/L - moyenne : 8,7 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

6 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

Arsenic

Elément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

4 valeurs mesurées : mini. : 3 µg/l - maxi. : 4 µg/l - moyenne : 4 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

Conclusion

LA QUALITE DE L'EAU PEUT ENCORE ETRE AMELIOREE. En effet l'eau peut présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux de distribution.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2017. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.





Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution ARGNAT

Bilan 2017

Gestionnaires

Maître d'ouvrage
SIAEP BASSE LIMAGNE
Exploitant
S.E.M.E.R.A.P.

Ressource

Vous êtes alimentés par 1 captage :
♦ ARGNAT (GALERIE)
Autorisation en cours de révision 03/09/1982

Traitement

Vous êtes alimentés par 1 traitement :
♦ TRT DU CAPTAGE D'ARGNAT

Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

Bactériologie

Recherche de germes indicateurs de contamination fécale

Pourcentage de conformité des 27 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau de bonne qualité.

Minéralisation

Exprimée par le TH (dureté) = teneur en calcium et magnésium

12 valeurs mesurées : mini. : 6,3 °f - maxi. : 7,7 °f - moyenne : 6,9 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

aluminium total

Sa présence provient des composés utilisés dans le traitement de l'eau (coagulant)

4 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : 200 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

12 valeurs mesurées : mini. : 8,1 mg/L - maxi. : 9,5 mg/L - moyenne : 8,7 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

6 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

Arsenic

Elément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

4 valeurs mesurées : mini. : 3 µg/l - maxi. : 4 µg/l - moyenne : 4 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

Conclusion

LA QUALITE DE L'EAU PEUT ENCORE ETRE AMELIOREE. En effet l'eau peut présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux de distribution.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2017. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-
Rhône-Alpes



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution
PUY DE MUR

Bilan 2017

Gestionnaires

Maître d'ouvrage
SIAEP BASSE LIMAGNE
Exploitant
S.E.M.E.R.A.P.

Ressources

Vous êtes alimentés par 25 captages

Traitements

Vous êtes alimentés par 4 traitements

♦ TRT DES PUIITS DE LIMONS

Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

♦ TRT DES PUIITS DES COTILLES

Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

♦ TRT DU CAPTAGE D'ARGNAT

Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

♦ TRT PUIITS DE BOUCLE DU BUISSON

Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

Bactériologie

Recherche de germes indicateurs de contamination fécale

Pourcentage de conformité des 96 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau de bonne qualité.

Minéralisation

Exprimée par le TH (dureté) = teneur en calcium et magnésium

28 valeurs mesurées : mini. : 4,7 °f - maxi. : 14,3 °f - moyenne : 8,0 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

aluminium total

Sa présence provient des composés utilisés dans le traitement de l'eau (coagulant)

11 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 53,0 µg/l - moyenne : 4,8 µg/l

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : 200 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

28 valeurs mesurées : mini. : 3,1 mg/L - maxi. : 10,0 mg/L - moyenne : 7,1 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

15 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

Arsenic

Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

11 valeurs mesurées : mini. : 0 µg/l - maxi. : 4 µg/l - moyenne : 3 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

Conclusion

EAU DE QUALITE SATISFAISANTE.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2017. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-
Rhône-Alpes

QUELLES SONT LES MODALITES DU CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE CONSOMMATION ?

Le contrôle sanitaire effectué par la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé complète l'auto-surveillance opérée par l'exploitant du réseau. Ce contrôle s'exerce dans le cadre de dispositions réglementaires très précises (Articles R. 1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique) qui prévoient des procédures de vérifications des moyens de prévention mis en œuvre lors de la création de nouveaux ouvrages, des visites techniques périodiques des équipements en cours d'exploitation et la réalisation d'un suivi analytique par échantillonnage tant au niveau de la production (captage et installations de traitement) que de la distribution (réseau). La fréquence et la nature des investigations pratiquées dépendent du nombre d'habitants concernés et des facteurs de risques identifiés. Ils varient donc dans de larges proportions selon les secteurs. Les résultats de ces recherches sont régulièrement transmis au responsable du réseau pour action et information des usagers par voie d'affichage.

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DES INDICATEURS DE QUALITE ?

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries témoins de contamination fécale. Ces germes, peu dangereux par eux même, montrent que des organismes pathogènes peuvent aussi s'introduire dans le réseau. Leur présence dans l'eau révèle donc un manque de fiabilité des équipements (défaut des captages, dysfonctionnement ou absence des installations de traitement, insuffisance dans l'entretien des ouvrages). Le risque principal est l'apparition de troubles intestinaux d'autant plus importants que les contaminations sont fréquentes et massives.

NITRATES : Les apports mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration en nitrates dans les ressources en eau. Le respect de la valeur réglementaire pour les eaux destinées à la consommation humaine permet d'assurer la protection des consommateurs les plus sensibles, c'est à dire les femmes enceintes et les nourrissons.

ARSENIC : Cet élément est parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central et donc dans les eaux qui en sont extraites. L'arsenic fait l'objet de précautions renforcées sur recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

FLUOR : Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A dose modérée, il participe à la prévention des caries dentaires. A l'inverse, un excès de fluor peut provoquer des traces sur l'émail des dents. Lorsque l'eau du robinet est pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l) un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé par votre dentiste.

MINERALISATION : C'est l'ensemble des sels minéraux en solution dans l'eau. Ces éléments sont étroitement liés à la géologie locale.

Une trop faible minéralisation de l'eau favorise les phénomènes de solubilisation de métaux indésirables durant la phase de transport pouvant engendrer des nuisances olfactives ou visuelles (la dissolution du cuivre peut provoquer des phénomènes d'« eaux bleues » qui ne présentent pas de risques pour la santé mais peuvent endommager l'équipement électroménager), voire des risques sanitaires lorsqu'il subsiste des conduites en plomb (branchements ou réseaux intérieurs). L'ingestion de plomb présente des risques aujourd'hui bien identifiés, en particulier pour les enfants (saturnisme). A contrario, trop de calcaire peut générer des problèmes d'entartrage sur les réseaux d'eau chaude.

PESTICIDES : Des résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber affectent parfois la qualité des eaux de surface ou souterraines. Certains pesticides ont des effets ou sont susceptibles d'avoir des effets nocifs lorsqu'ils sont ingérés à faible dose pendant une longue période. Par précaution, la tolérance réglementaire pour les eaux destinées à la consommation humaine est très en dessous du seuil de toxicité connu.

ALUMINIUM : La présence d'aluminium dans les eaux de boisson est généralement due à une mauvaise maîtrise du traitement. En effet, les composés d'aluminium peuvent être utilisés comme coagulants dans les stations de traitement d'eau. L'aluminium peut être à l'origine d'une coloration de l'eau gênante pour le consommateur mais aucune conséquence sanitaire n'a été mise en évidence à ce jour.

QUELQUES INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES ...

- Les traitements complémentaires (adoucisseurs, purificateurs...) sont sans intérêt pour votre santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même dangereux car ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.
- Toute ressource (source ou puits particulier) doit être déclarée auprès de la mairie. Les connexions entre le réseau public et une conduite alimentée par une autre ressource en eau sont interdites.

Ce document, destiné aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduit sans suppression, ni ajout. Son affichage dans les immeubles collectifs est encouragé.



Établissement public du ministère chargé du développement durable

NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Édition mars 2018
CHIFFRES 2017

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

L'agence de l'eau vous informe



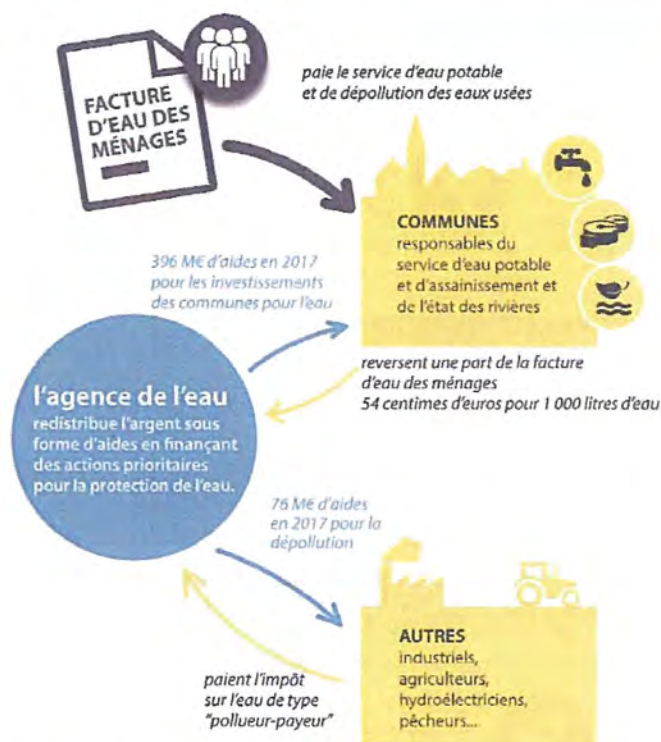
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,97 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 476 euros par an et une mensualité de 40 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 13,5 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation ; 42 %)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées (38 %)
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

agence.eau-loire-bretagne.fr   
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2017 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 13,5 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2017, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 359 millions d'euros dont 285 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides programmées en 2017) source agence de l'eau Loire-Bretagne



Délégation Armorique
 Parc technologique du zoopôle
 Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
 18 rue de Sabot
 22440 PLOUFRAGAN
 Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
 armorique@eau-loire-bretagne.fr

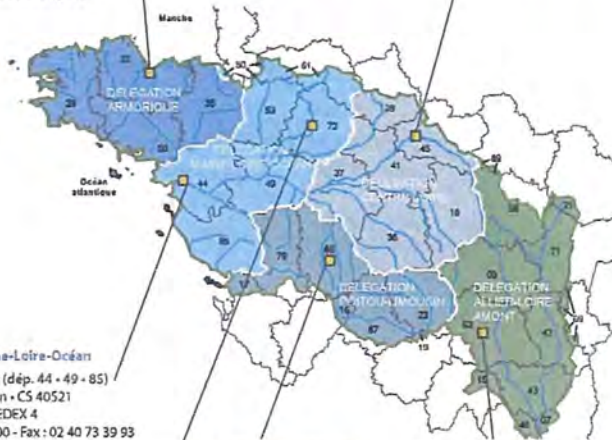
Agence de l'eau Loire-Bretagne
 9 avenue Buffon - CS 36339
 45063 ORLÉANS CEDEX 2
 Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
 contact@eau-loire-bretagne.fr
 agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire
 9 avenue Buffon - CS 36339
 45063 ORLÉANS CEDEX 2
 Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
 centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan
 → Site de Nantes (dép. 44 - 49 - 85)
 1 rue Eugène Varlin - CS 40521
 44105 NANTES CEDEX 4
 Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
 mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
 → Site de Mans (dép. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)
 17 rue Jean Grémillon - CS 12104
 72021 LE MANS CEDEX 2
 Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
 mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
 7 rue de la Goëlette - CS 20040
 86282 SAINT-BENOIT CEDEX
 Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
 poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
 19 allée des eaux et forêts
 Site de Marmilhat sud - CS 40039
 63370 LEMPDES
 Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
 allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vienne et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin. Il concerne plus de 7 000 communes, 36 départements en tout ou partie et 8 régions et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante

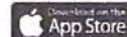
Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres qui représentent les collectivités locales (76), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (76) et les services de l'État (38).

L'agence de l'eau est présente sur le terrain avec cinq délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Nantes-Le Mans et Saint-Brieuc.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

QUELS POISSONS PEUPELNT NOS RIVIÈRES ?



Téléchargez l'application gratuitement
 L'application "Qualité des rivières" est disponible sur iOS et Android.





Service Eau publique

COMPTE RENDU TECHNIQUE 2017

SERVICE DE L'EAU POTABLE

SIAEP DE LA BASSE LIMAGNE

Avril - 2018



Table des matières

<u>1</u>	<u>PRESENTATION</u>	<u>1</u>
1.1	Le territoire	1
1.2	Les ressources	1
1.3	Le réseau	1
1.3.1	Descriptif général	1
1.3.2	Inventaire du réseau	3
1.3.3	Réservoirs	4
1.3.4	Stations	4
<u>2</u>	<u>BILAN D'ACTIVITE 2017</u>	<u>6</u>
2.1	Bilan hydraulique	6
2.1.1	Volumes Produits	6
2.1.2	Achat en gros	6
2.1.3	Vente en gros	7
2.1.4	Volumes mis en distribution	7
2.1.5	Volumes consommés autorisés	8
2.1.6	Rendement et indices	9
2.2	La qualité de l'eau	11
2.2.1	Analyses réglementaires	11
2.2.2	Autocontrôle	11
2.3	Qualité du service	11
2.4	Bilan de l'exploitation	12
2.4.1	Evolution du nombre d'abonnés	12
2.4.2	Détail des interventions principales	12
2.4.3	Bilan de fonctionnement des stations	13
2.5	Travaux	16
2.5.1	Branchements neufs	16
2.5.2	Programme travaux du Syndicat	17
2.6	Synthèse des indicateurs de performance	19
<u>3</u>	<u>PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS</u>	<u>20</u>
3.1	Propositions d'améliorations sur le réseau	20
3.2	Travaux concernant les ouvrages	22

1 PRESENTATION

1.1 Le territoire

Le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Basse Limagne regroupe 44 communes.

Il assure la production et la distribution en eau potable pour ces communes situées dans la plaine de la Limagne et les contreforts de la chaîne des Puys.

La population totale du syndicat est de 89 401 habitants. Les communes les plus peuplées se situent dans les secteurs sud et ouest du territoire c'est à dire dans l'agglomération clermontoise (Pont du Château, Gerzat, Lempdes, Cébazat). Le nord, le centre et l'est du territoire sont essentiellement des zones rurales.

1.2 Les ressources

Cinq ressources principales sont utilisées pour desservir les abonnés du syndicat :

- le captage gravitaire sous-basaltique d'Argnat (situé sur la commune de Sayat) ;
- le captage gravitaire des Grosliers (situé sur la commune de Blanzat) ;
- les captages en nappe alluviale de l'Allier de Limons :
 - captage des Grands Gravieres situé sur la commune de Limons et appartenant au SIAEP de Basse Limagne (5 puits) ;
 - captage du Confluent Dore et Allier situé sur les communes de Limons et Mons appartenant au SIAEP de la Plaine de Riom (6 puits) ;
- les captages en nappe alluviale de Pont du Château :
 - captage de la Boucle du Buisson (8 puits) ;
 - captage des Cotilles (5 puits).

1.3 Le réseau

1.3.1 Descriptif général

Le réseau syndical (adduction et distribution) représente une longueur totale de 1 173,970 km de canalisations.

Le transfert et la distribution sont organisés autour de trois secteurs différents :

-Secteur Argnat/Les Grosliers : pour la partie Ouest du syndicat (périphérie Nord de Clermont-Ferrand et une partie de la Plaine de la Limagne) :

-Secteur Boucle du Buisson/Cotilles : pour la partie Centrale et Sud du syndicat (Pont du Château, Billom, Bort l'Étang) ;

-Secteur Limons : pour sur la partie Nord du syndicat (de St Priest Bramefant jusqu'à Joze).

1.3.2 Inventaire du réseau

Le tableau ci-après donne l'inventaire (en mètres) des réseaux par type de canalisation et par diamètre.

		ACIER	FONTE	PVC	PEHD	?	TOTAL
DIAMETRES	Ø15	0	0	0	0	0	0
	Ø20	0	0	74	0	0	74
	Ø25	0	0	362	264	74	700
	Ø27	0	0	16	0	16	32
	Ø30	0	0	0	0	0	0
	Ø32	8	0	2 195	671	3	2 877
	Ø34	0	0	461	0	0	461
	Ø40	121	1 304	8 665	6 353	1 383	17 826
	Ø42	0	0	856	0	0	856
	Ø50	18	5 364	14 736	48 031	3 295	71 444
	Ø55	0	0	0	0	0	0
	Ø60	84	100 488	0	3	540	101 115
	Ø63	0	0	45 044	3 700	26	48 771
	Ø70	0	243	0	0	0	243
	Ø75	0	0	100 629	999	190	101 818
	Ø80	94	29 573	0	0	0	29 666
	Ø90	464	1 577	26 446	2 228	0	30 716
	Ø100	1 035	216 342	1	4	26	217 408
	Ø110	2	0	149 978	9 290	66	159 336
	Ø125	14	17 398	4 426	4 811	0	26 650
	Ø135	0	230	0	0	0	230
	Ø140	0	0	293	0	0	293
	Ø150	357	167 029	0	7	0	167 393
	Ø160	0	0	961	233	0	1 194
	Ø175	0	1 369	0	0	0	1 369
	Ø180	0	0	0	1 095	0	1 095
	Ø200	426	58 625	13	21	22	59 108
	Ø225	0	310	0	132	0	442
	Ø250	122	19 299	0	0	3	19 424
	Ø300	340	23 539	0	0	3	23 882
	Ø315	0	0	0	72	0	72
	Ø350	68	9 617	0	0	0	9 685
Ø400	444	55 072	0	0	261	55 777	
Ø450	0	0	0	0	0	0	
Ø500	0	6 702	0	0	3	6 705	
Ø600	0	0	0	0	0	0	
Ø ?	1	17	15	17	17 656	17 705	
TOTAL		3 597	714 097	355 173	77 931	23 569	1 174 367

Sur ce réseau on trouve également les équipements suivants :

- 9 368 vannes ;
- 1 852 vidanges et purges ;
- 487 ventouses.

Annexe 1 : Inventaire des réseaux par commune.

A noter que le syndicat a lancé en 2014 une étude qui prévoit notamment la géolocalisation de l'ensemble des ouvrages du syndicat : réservoirs, stations de pompage, chambres de comptage et de régulation mais aussi les canalisations et les accessoires associés (vannes, et robinet de prise en charge).

A l'issue de cette étude, un inventaire plus précis pourra être présenté.

1.3.3 Réservoirs

Le réseau du syndicat est équipé de 44 réservoirs.

Trois de ces ouvrages sont des réservoirs principaux dit de têtes qui assurent ensuite la distribution sur le réseau ou vers les autres réservoirs, il s'agit des réservoirs :

- des Mauvaises situé sur la commune de Blanzat (capacité 2 500 m³ et alimenté par le captage d'Argnat) ;
- du Puy de Mur situé sur la commune de Vertaizon (capacité 5 000 m³ et alimenté par les captages de Pont du Château) ;
- des Minots situé sur la commune de Luzillat (capacité 1 500 m³ et alimenté par les captages de Limons.

La capacité totale de stockage sur le syndicat est de 28 003 m³.

Annexe 2 : liste des réservoirs du syndicat.

1.3.4 Stations

1.3.4.1 Site de Production

- Captage d'Argnat ;
- Stations d'exhaures et de reprise de Limons ;
- Stations d'exhaures et de reprise de la Boucle du Buisson ;
- Stations d'exhaures et de reprise des Cotilles ;

-Captage des Grosliers.

1.3.4.2 Site de pompage secondaire ou de surpression

-Station de Ravel ;

-Station de Chauriat ;

-Station des Mauvaises ;

-Station de Dallet ;

-Station de Mons (maîtrise d'ouvrage SIAEP de Plaine de Riom) ;

-Station du Cros ;

-Station de Font Sauvage ;

-Station de Ladoux ;

-Station de Terre Blanche ;

-Station de Blanzat – Chevalard ;

-Station de Bouzel ;

-Station de Cébazat (alimentation de Nohanent).

2 BILAN D'ACTIVITE 2017

2.1 Bilan hydraulique

2.1.1 Volumes Produits

Le tableau synthétise l'évolution de la production en m3 depuis 2012.

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	Répartition en % (2017)
Argnat	2 918 600	3 611 845	3 342 200	3 292 050	3 227 030	3 123 550	47 %
Limons (*)	628 949	697 073	747 973	795 692	757 398	885 861	10 %
Boucle du Buisson	1 763 907	1 620 802	1 336 634	1 429 929	1 479 894	1 718 121	28 %
Cotilles	887 663	637 210	521 540	273 520	272 270	518 030	14 %
Grosliers	75 834	146 160	278 508	176 428	200 344	72 790	1 %
Total – Volumes produits	6 274 953	6 713 090	6 226 855	5 967 619	5 936 936	6 318 352	100 %

(*) : La production totale de la station de Limons pour l'année 2017 est de 1 688 753 m3. Sur ce volume, 1 059 804 m3 sont distribués sur les réseaux des syndicats de Plaine de Riom et de Sioule Morge. Les 628 949 m3 donnés dans le tableau ci-dessus représentent les volumes produits pour le SIAEP de Basse Limagne.

2.1.2 Achat en gros

Le tableau ci-après présente les volumes en m3 achetés en gros.

	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Clermont-Ferrand (alimentation de secours de Mezel)	8 651	12 463	8 934	10 530	15 845	7 930
Chanat La Mouteyre (alimentation des points hauts de Sayat)	940	1 809	806	651	596	593
TOTAL	9 591	14 272	9 740	11 181	16 441	8 523

A partir de ces données, on peut déterminer l'indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3) :

Pour le captage d'Argnat, le taux d'avancement est de 50 % (dossier déposé en préfecture) ;

Pour les Champs captant de Limons :

-le taux d'avancement est de 40 % (avis de l'hydrogéologue rendu) pour les puits appartenant au SIAEP de Plaine de Riom (50 % des volumes produits) ;

-le taux d'avancement est de 80 % (arrêté préfectoral mis en œuvre) pour les puits appartenant au SIAEP de Basse Limagne (50 % des volumes produits) ;

Pour la Boucle du Buisson, le taux d'avancement est de 80 % (arrêté préfectoral mis en œuvre) ;

Pour les Cotilles, le taux d'avancement est de 60 % (arrêté préfectoral rendu) ;

Pour le captage des Grosliers, le taux d'avancement est de 0% (aucune action) ;

Pour le Puits de Tissonnières, le taux d'avancement est de 60 % (arrêté préfectoral rendu) ;

Pour l'achat à Clermont Ferrand, le taux d'avancement est de 80 % ;

Pour l'achat à Chanat la Mouteyre, le taux d'avancement est de 50%.

On détermine ainsi la valeur de l'indice P 108.3 global : 60,3 %.

2.1.3 Vente en gros

	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Rive Gauche de la Dore (m3)	63 701	49 818	94 542	90 671	68 823	93 121

2.1.4 Volumes mis en distribution

	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Volumes produits (m3)	6 274 953	6 713 090	6 226 855	5 967 619	5 936 936	6 318 352
Volumes achetés (m3)	9 591	14 272	9 740	11 181	16 441	8 523
Volumes vendus en gros (m3)	63 701	49 818	94 542	90 671	68 823	93 121
Total – Volumes mis en distribution (m3)	6 220 843	6 677 544	6 142 053	5 888 129	5 884 554	6 233 754

2.1.5 Volumes consommés autorisés

	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Volumes facturés (m3)	4 186 113	4 135 305	4 208 365	3 919 855	3 941 698	4 219 004
Volumes de remise fuites (m3)	107 541	114 159	35 611	82 081	92 504	92 504
Volumes de services (VP 220)	26 386	605 859	348 387	348 387	348 387	348 387
Volumes consommés sans comptages (VP 221)	188 655					
Total - Volumes consommés autorisés (m3)	4 508 695	4 855 323	4 592 363	4 350 323	4 382 589	4 659 895

Les volumes liés au besoin de services (VP 220) sont estimés et correspondent aux utilisations suivantes :

- purge réseaux (maintien de la qualité de l'eau dans certains secteurs) : 700 m³ ;
- volumes utilisés dans le cadre des nettoyages annuels des réservoirs : 14 002 m³ ;
- volumes utilisés pour rinçages de canalisations avant mise en service : 1 000 m³ ;
- volumes utilisés par les analyseurs en ligne (chlore et turbidité) : 2 920 m³ ;
- volumes perdus au niveau des presse-étoupes de pompes : 7 764 m³.

Les volumes liés aux consommations sans comptage (VP 221) sont estimés et correspondent aux utilisations suivantes :

- utilisation des poteaux incendie (défense incendie) : 16 270 m³ ;
- contrôle annuel des poteaux incendie : 8 135 m³ ;
- prélèvements illicites (notamment sur les poteaux incendie et branchements illicites) : 164 250 m³.

Ces deux indicateurs sont estimés depuis 2017 selon les recommandations de l'ASTEE, ce qui explique les différences observées.

Note : En annexe 3 se trouve le détail des volumes facturés par commune.

2.1.6 Rendement et indices

2.1.6.1 Rendement – Indicateur de service P104.3

Le rendement est calculé en effectuant le ratio entre la somme des volumes consommés (consommés autorisés et vendus en gros) et les volumes mis en distribution.

	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Volumes consommés autorisés + volumes vendus en gros (m3)	4 572 396	4 905 141	4 686 905	4 440 994	4 451 412	4 753 016
Volumes produits + volumes achetés en gros (m3)	6 284 544	6 727 362	6 236 595	5 978 800	5 953 377	6 326 875
Rendement (%)	72,8	72,91	75,15	74,28	74,77	75,12

2.1.6.2 Indice linéaire des volumes non comptés - Indicateur P 105.3

	2017	2016
Volume non comptés (m³)	1 927 189	2 428 080
Linéaire réseau (km)	1 174, 367	1 156, 823
ILV (m³/j/km)	4,50	5,75

Définition : Volume non comptés = volumes mis en distribution – volumes facturés – remises fuites.

2.1.6.3 Indice linéaire des pertes en réseau – indicateur P 106.3

	2017	2016
Volume perdus (m³)	1 712 148	1 822 221
Linéaire réseau (km)	1 174, 367	1 156, 823
ILP (m³/j/km)	3,99	4,32

Définition : Volume perdus = volumes mis en distribution – volumes facturés – remise fuites – volumes de service – volumes consommés sans comptages.

Remarque :

En 1999, l'IWA (International Water Association) a considéré que les indicateurs UARL et ILI seraient désormais les seules mesures reconnues pour mesurer et comparer la performance et la gestion des pertes réelles techniques sur les réseaux d'eau potable.

UARL Unavoidable Annual Real Losses (UARL) que l'on peut traduire par « pertes réelles annuelles incompressibles » découle des travaux menés notamment par Allan Lambert de l'IWA.

L'hypothèse centrale de ce concept est de considérer que pour tout réseau d'eau potable exploité dans les règles de l'art, il existe un seuil minimum de pertes en dessous duquel on ne peut descendre dans des conditions économiquement acceptables.

Allan Lambert propose une méthode d'évaluation de l'UARL d'un réseau d'eau potable en fonction de la longueur des canalisations principales, du nombre et de la longueur des branchements et de la pression moyenne de service.

Cette méthode est préconisée par l'International Water Association (IWA) pour mesurer la performance des services d'alimentation en eau potable.

Hypothèses :

- infrastructure en bon état,
- politique active de recherche de fuite,
- réparation rapide des casses et fuites
- pression de service : 5 à 6 bars

UARL = (18 x Lm + 0.8 x Nc + 25 x Lp) x P

- UARL ; litres/jour
- Lm ; longueur du réseau hors branchement, 1 174 km
- Nc ; nombre de branchements : 39 663
- Lp ; longueur des branchements de la voirie au compteur : 6 m
- P ; pression moyenne de service en mètre de colonne d'eau : 50 m

Ainsi on trouve un UARL pour le SIAEP de Basse Limagne pour l'année 2017 de : **1 073 316 m3**.

Cette valeur est à rapprocher des volumes perdus présenté plus haut.

2.2 La qualité de l'eau

2.2.1 Analyses réglementaires

Les contrôles sont assurés par la ARS, les échantillons d'eau étant transmis pour les analyses au Laboratoire CARSO.

En 2017, 170 prélèvements officiels ont été effectués par la ARS. Vous trouverez en annexe 4 la liste des analyses réalisées dans la cadre du contrôle réglementaire ainsi que les valeurs des principaux paramètres.

Une analyse s'est révélée non-conformes d'un point de vu physico-chimique (turbidité élevée) :

-prélèvement réalisée au centre de loisirs de Blanzat le 21/09, la contre-analyse réalisée dans les jours suivants a confirmé le retour à la normale ;

A partir ces résultats, nous pouvons évaluer les indicateurs de performances liés à la qualité de l'eau :

- taux de conformité microbiologique (indicateur P 101.1) : 100% ;
- taux de conformité physico-chimique (indicateur P 102.1) : 99,4%.

2.2.2 Autocontrôle

De son côté la SEMERAP a procédé à 457 analyses d'autocontrôles sur le territoire du syndicat. Ces analyses sont réalisées dans le cadre de contre-analyses, vérifications aléatoires et réclamations clients.

Les analyseurs de chlore présents sur le réseau ont permis d'assurer une surveillance régulière de la qualité des eaux mises en distribution.

2.3 Qualité du service

Pour l'année 2017, on dénombre 321 réclamations écrites de la part de clients du service eau potable du syndicat.

Ces réclamations se répartissent de la façon suivante :

- 20 concernent des points techniques (travaux, facturation travaux, dégâts des eaux) ;
- 2 concernent la qualité de l'eau ;
- 299 concernent la gestion clientèle (demande de remise fuites, incompréhension de lecture sur la facture, erreurs de facturations).

On calcule ainsi le taux de réclamations clients (indicateur P 155.1) : 7,2%.

2.4 Bilan de l'exploitation

2.4.1 Evolution du nombre d'abonnés

	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Nombre de points de consommations	39 663	39 371	38 731	38 415	37 749	37 723

Le nombre d'abonnés s'établit à 44 431. A noter qu'un point de consommation peut alimenter plusieurs abonnés (par exemple cas des immeubles desservant plusieurs logements) ce qui explique la différence entre ces deux données.

2.4.2 Détail des interventions principales

2.4.2.1 Casses conduites

En 2017, 125 réparations de conduites ont été réalisées. On calcule ainsi le taux d'interruptions non-programmées (P151.1) : 2,8 ‰.

Vous trouverez en annexe 5, le détail des interventions réalisées.

2.4.2.2 Casses branchements

En 2017, 248 réparations sur branchements avec terrassement ont été effectuées.

Vous trouverez en annexe 6, la liste complète des ces interventions.

2.4.2.3 Reprise branchements

En 2017, 102 branchements ont été renouvelés dans le cadre du contrat.

Vous trouverez en annexe 7, le détail des interventions réalisées.

2.4.2.4 Renouvellements

Trente et une opérations ont été réalisées sur le réseau et les ouvrages. Ces interventions portent sur le remplacement de vannes, appareils de régulation, appareils de remplissage de réservoirs, ventouses, compteurs, télégestion, pompage, appareil de suivi de qualité d'eau. Vous trouverez en annexe 8, le détail de ces opérations.

2.4.3 Bilan de fonctionnement des stations

2.4.3.1 Temps de fonctionnement

Station de Limons

Heures de fonctionnement des groupes exhaures :

Groupe 1 :	3 082 h
Groupe 2 :	3 099 h
Groupe 3 :	3 083 h
Groupe 4 :	2 568 h
Groupe 5 :	2 737 h

Heures de fonctionnement des groupes reprises :

Reprise 1 :	3 532 h
Reprise 2 :	428 h
Reprise 3 :	3 901 h
Reprise 4 :	9 h

Station de la Boucle du Buisson

Heures de fonctionnement des groupes exhaures :

Groupe 1 :	1 514 h
Groupe 2 :	1 571 h
Groupe 3 :	2 042 h

Heures de fonctionnement des groupes reprises :

Reprise 1 :	3 391 h
Reprise 2 :	3 074 h
Reprise 3 :	0 h
Reprise 4 :	0 h

Station des Cotilles

Heures de fonctionnement des groupes exhaures :

Groupe 1 :	1 838 h
Groupe 2 :	2 602 h
Groupe 3 :	682 h
Groupe 4 :	2 743 h

Heures de fonctionnement des groupes reprises :

Reprise 1 :	666 h
Reprise 2 :	2 483 h
Reprise 3 :	2 078 h

Station d'Arqnat

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	673 h
Groupe 2 :	1 008 h

Station de Ravel

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	886 h
Groupe 2 :	872 h

Station de Chauriat

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	1 986 h
Groupe 2 :	1 969 h

Station des Mauvaises

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	1 160 h
Groupe 2 :	1 438 h

Station de Dallet

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	2 893 h
Groupe 2 :	2 829 h

Station de Mons

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	0 h
Groupe 2 :	0 h

Station du Cros

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	145 h
Groupe 2 :	149 h
Groupe 3 :	28 h

Station de Fond Sauvage

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	646 h
Groupe 2 :	681 h

Station de Ladoux

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	3 h
Groupe 2 :	2 h
Groupe 3 :	2 h
Groupe 4 :	2 280 h
Groupe 5 :	4 155 h

Station de Terre Blanche

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	32 h
Groupe 2 :	1 822 h

Station de Blanzat – Chevalard

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	60 h
Groupe 2 :	60 h

Station de Bouzel

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	8 831 h
------------	---------

Station de Cébazat – alimentation de Nohanent

Heures de fonctionnement des groupes :

Groupe 1 :	346 h
Groupe 2 :	3 937 h

Consommation d'énergie électrique des principaux sites (station de pompage) en kWh

Site	2017	2016
Station de Limons (puits et station) (*)	619 670	749 230
Station de la Boucle du Buisson	1 216 304	1 123 770
Station des Cotilles	685 909	435 773
Captage d'Argnat	30 426	33 410
Captage des Grosliers	10 735	11 977
Station de Ravel	21 653	22 676
Station de Chauriat	15 495	15 920
Station des Mauvaises	5 849	6 042
Station de Dallet	106 894	105 897
Station de Mons	0	0
Station du Cros	4 005	2 874
Station de Font Sauvage	8 415	7 892
Station de Ladoux	120 821	106 925
Station de Terre Blanche	5 766	5 485
Station de Blanzat - Chavalard	3 427	2 703
Station de Bouzel	51 191	54 735
Station de Cébazat / Nohanent	28 100	30 460
Total	2 934 660	2 715 769

* : prorata de volumes produits pour le SIAEP de Basse Limagne

2.5 Travaux

2.5.1 Branchements neufs

En 2017, 250 branchements neufs ont été réalisés sur les communs du syndicat et 340 compteurs ont été posés sur des branchements en attente.

Vous trouverez en annexe 9 le détail de ces opérations.

492 branchements neufs et poses de compteurs ont été réalisés dans les délais contractuels. On en déduit, la valeur de l'indicateur concernant le respect des délais contractuels (60 jours) pour la réalisation des branchements P 152.1: 83,4 %.

2.5.2 Programme travaux du Syndicat

2.5.2.1 Travaux réseaux

Le tableau synthétise les travaux inclus dans le programme travaux 2017. Certaines opérations seront réalisées dans le courant de l'année 2018.

Commune	Complément adresse	Nature du réseau installé	Longueur de réseau renouvelé (ml)	Nombre de branchements repris
Billom	Rue Pierre Potier	Fonte 150 mm	140	1
Billom	Rue des Réserves et rue de l'Artisanat	Fonte 150 et PEHD 50 mm	30 et 60	3
Chauriat	Boulevard Marx Dormoy et Boulevard de la République	Fonte 125, 100 et 60 mm	340, 6, 36	22
Chauriat	Rue et Route de St Bonnet	Fonte 100 mm	340	36
Espirat	Rue et impasse Bartaud, rue du Puits	Fonte 60 et PEHD 50 mm	170 et 74	20
Gerzat	Route de Clermont Ferrand	Fonte 150 mm	560	14
Luzillat	Lieu-Dit Demolles	Fonte 100	420	10
Maringues	Sanat (côté Vensat)	PVC 110 mm	550	8
Nohanent	Route de Sayat			38
	Place de la Barreyre	Fonte 100 mm	36	6
	Rue des Caves			20
	Rue et impasse du Monte			22
	Rue de Trezeire et rue des Nobles			20
Pont du Château	Avenue de Lyon	Fonte 150 mm	210	9
	Avenue du Dr Besserve, rue et impasse du Clos	Fonte 150, 100 et PEHD 50 mm	520,12 et 55	36
	Impasse chemin de Chantagret	Fonte 60 mm	70	6
Saint Priest Bramefant	Rue de la mairie, rue de la Croix et Chemin de la Font Sabot	Fonte 100 et 60 mm	520 et 150	24
Saint Priest Bramefant	Lieu-dit la Latte	Fonte 150 mm	110	1

Sur les cinq dernières années, les linéaires de réseaux suivants ont été renouvelés :

- 2013 : 5 318 mètres linéaires ;
- 2014 : 6 415 ml ;
- 2015 : 5 398 ml ;

-2016 : 9 216 ml ;
-2017 : 4 409 ml.

On détermine ainsi le taux moyen de renouvellement annuel sur les cinq dernières années soit : 0,52%.

5.2.2 Travaux réalisés dans les ouvrages

Cébazat : équipement réservoir

Gerzat : équipement réservoir

2.6 Synthèse des indicateurs de performance

Type indicateur	Intitulé	Code	Valeur
Indicateurs descriptifs - Abonnés	Nombre d'habitants desservis	D101.0	89 401
	Délai contractuel maximal de branchement de nouveaux abonnés	D151.0	60 jours
Indicateurs de performance - Abonnés	Fréquences des interruptions de services	P151.1	2,8 ‰
	Respect du délai contractuel de branchement de nouveaux abonnés	P152.1	83,4 %
	Taux de réclamation	P155.1	7,2 ‰
Indicateurs de performance – Qualité de l'eau	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	P101.1	100%
	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	P102.1	99,4%
Indicateurs de performance – Réseau	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	P103.2B	100 pts
	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	P 108.3	60,3 %
	Renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	0,52%
	Rendement du réseau de distribution	P104.3	72,8%
	Indice linéaire des volumes non comptés	P105.3	4,50
	Indice linéaire des pertes en réseau	P106.3	3,99

Vous trouverez en annexe 10 les règles de calcul de l'indicateur P 103.2B.

Les points sont attribués de la façon suivante :

- partie A : 15 points ;
- partie B : 25 points du fait de la connaissance de 98,9 % de l'inventaire (nature et diamètre des réseaux) ;
- partie C : 60 points.

3 PROPOSITIONS D'AMÉLIORATIONS

3.1 Propositions d'améliorations sur le réseau

Le tableau ci-après présente une synthèse des propositions d'améliorations qui pourraient être apportées aux réseaux d'adduction de distribution.

Commune	Lieu-dit ou adresse	Travaux à prévoir
Aulnat	Aéroport	Déplacement conduite située sous les pistes
Billom	Rue Georges Clémenceau	Reprise conduite et branchements
Billom	Voie Romaine	Reprise conduite et branchements
Billom	Rue de l'Ancien Cimetière	Reprise conduite et branchements
Bort l'Etang	Conduite entre la Mairie et les Andrauds	Déplacement conduite située en domaine privé
Blanzat	Route de Cébazat	Reprise conduite et branchements
Blanzat	Rue des Myosotis	Reprise branchements
Blanzat	Rue du Bédât et adjacentes	Reprise conduites et branchements (PVC collé)
Cébazat	Avenue de la République	Reprise conduite et branchements
Cébazat	Rue Joseph Prugnard	Reprise conduite et branchements
Cébazat	Route de Blanzat – rue d'Aubiat	Sectorisation
Chauriat	Rue JB Farnoux	Reprise conduite et branchements
Chauriat	Chemin de la Mouche	Déplacement conduite située en domaine privé
Chavaroux	Route de Lignat	Sécurisation des réseaux
Culhat	Bassinnet – vers réservoir	Renouvellement canalisation (fonte 60 mm)
Dallet	Rue Saint Alyre	Reprise conduite et branchements
Entraigues	Rue des Meuniers	Reprise conduite et branchements
Entraigues	Rue du Lavoir	Reprise conduite et branchements
Espirat	Le Fort	Reprise conduite et branchements
Gerzat	Rue Antoinette Begon	Reprise conduite et branchements

Commune	Lieu-dit ou adresse	Travaux à prévoir
Gerzat	Une partie de la rue Jean Moulin	Reprise conduite et branchements
Gerzat	Rue Jules Ferry	Reprise conduite et branchements
Joze	Rue de la Moutade	Suppression conduite Fonte 50 mm et reprise branchements
Joze	Rue du Bouillat	Reprise conduite et branchements
Lempdes	Lotissement la Source	Renouvellement branchements
Lempdes	Rue de Cournon	Suppression conduite Fonte 60 mm et reprise branchements
Lempdes	Rues de Gergovie, Montferrand et du Sancy	Reprise conduite et branchements
Lempty	La Cruille	Renouvellement canalisation DN 60 mm
Lempty	La Tour	Déplacement conduite sur domaine public
Lempty	Route du Puy – et rue La Garenne	Reprise conduite et branchements
Les Martres d'Artière	Rue du Carosse	Reprise conduite et branchements
Les Martres d'Artière	Cormède – route de Riom	Reprise conduite (acier 90 mm) et branchements
Limons	Liaison Limons-Luzillat	Renouvellement canalisation – problème de qualité d'eau
Lussat	Rue de Vichy	Reprise conduite et branchements
Luzillat	Secteur Villard	Renouvellement canalisation DN 175 mm
Luzillat	Traversée du village	Reprise conduite et branchements
Maringues	Vensat	Reprise conduite et branchements
Mezel	Rue Celestin Tourres et Chemin de la Côte	Bouclage des réseaux
Mezel	Rue Celestin Tourres et route de Pérignat	Bouclage des réseaux
Mezel	Chemin de la Côte et lotissement le Domaine	Bouclage des réseaux
Moissat	Les Charles	Renouvellement conduite et branchements
Pérignat Es Allier	Rue de La Glacière, impasse de l'Enclos et rue St Laurent	Reprise conduite et branchements
Saint Bonnet Es Allier	Rue du Château	Reprise conduite et branchements
Saint Denis Combarnazat	Liaison Les Malaures - Barnazat	Renouvellement canalisation

Commune	Lieu-dit ou adresse	Travaux à prévoir
Saint Ignat	Rue du Couvent	Reprise conduite et branchements
Saint Ignat	Impasse de la Forge	Reprise conduite et branchements
Saint Ignat	Route de Maringues	Reprise conduite et branchements
Saint Ignat	Champeyroux – Rue du Château d'Eau	Reprise conduite et branchements
St Laure	Impasse du Puits	Reprise conduite et branchements
Sayat	Rue des Mailleries et rue du Bédât	Reprise conduite et branchements
Sayat	Rue des Rochers	Reprise conduite et branchements
Sayat	Rue Marcel Vigot	Reprise conduite et branchements
Sayat	Rue du Château d'Eau	Reprise conduite et branchements
Seychalles	Rue Ancienne voie Impériale	Reprise conduite et branchements
Vassel	Rue de la Garenne	Déplacement conduite sur domaine public
Vertaizon	Voie communale N°17	Déplacement conduite sur domaine public (conduite reliant Vassel à Bouzel)
Vertaizon	Avenue Louis Aurel	Reprise conduite et branchements
Vertaizon	Avenue de la Gare	Reprise branchements

3.2 Travaux concernant les ouvrages

Site concerné	Travaux à prévoir	Observations	Nature de travaux
Réservoir de Gerzat	Automatisation de l'ouverture/fermeture de la ressource des Grosliers en fonction de la qualité de l'eau et de la régulation de l'injection de chlore		Gestion des ressources et qualité de l'eau
Réservoir du Puy de Mur	Mise en place d'un panneau solaire	Pas d'énergie sur le site d'où la nécessité de l'installation d'un panneau	Séctorisation
Réservoir de Nohanent (route de Clermont)	Mise en place d'un appareil de télégestion indépendant de la station de pompage	Suivi du niveau du réservoir	Télégestion
Chambre de régulation de Joze	Rechloration	A lier aux travaux de Tissonnières	Qualité de l'eau
Réservoir de Chauriat – Route de Chas	Analyseur de Chlore		Qualité de l'eau

Site concerné	Travaux à prévoir	Observations	Nature de travaux
Réservoir de Chavaroux	Analyseur de Chlore		Qualité de l'eau
Réservoir de Culhat – La Brousse	Analyseur de Chlore		Qualité de l'eau
Réservoir de Pérignat Es Allier	Analyseur de Chlore		Qualité de l'eau
Captage d'Argnat	Rénovation armoire Electrique		Electrique
Captage d'Argnat	Modification de la chambre de départ afin de permettre : d'améliorer la qualité métrologique des compteurs	Objectif : compter de façon plus précise les volumes prélevés	Gestion de la ressource
Captage d'Argnat	Modification de la chambre de départ afin de permettre : d'augmenter le temps de contact entre injection et mesure de chlore	Objectif : optimiser l'injection de chlore	Qualité de l'eau
Champ captant de Limons	Inspection des puits et travaux d'entretien si nécessaire		Qualité de l'eau
Champ captant de Limons	Mise en place d'un compteur général ou par puits + télégestion	Quantifier les volumes produits par cette ressource	Gestion de la ressource
Station de Limons	Travaux de supervision afin de centraliser les informations du réservoir des Minots et de la Fosse aux Ours	Actuellement la production globale des deux champs captant est mesurée à la station	Gestion de la ressource
Station de limons	Prévoir le renouvellement des groupes		Pompage
Station de la Boucle du Buisson	Renouvellement du système de chloration		Qualité de l'eau
Champ captant de la Boucle du Buisson	Inspection des puits et travaux d'entretien si nécessaire		Qualité de l'eau
Station des Cotilles	Rénovation de l'ouvrage : pompage, armoire électrique, Génie Civil		Général
Champ captant des Cotilles	Inspection des puits et travaux d'entretien si nécessaire		Qualité de l'eau
Champ captant des Cotilles	Rénovation du chemin d'accès		Gestion de la ressource
Station de Terre Blanche	Renouvellement des équipements de pompage		Pompage

Site concerné	Travaux à prévoir	Observations	Nature de travaux
Malintrat	Création d'une chambre de régulation (bouclage des conduites DN 200 et 110 mm au niveau de la rue de la Madeleine)		Sécurisation de l'alimentation
Gerzat	Création d'une chambre de régulation (bouclage des conduites DN 350 et 150 mm au niveau du rond-point des Charmes)		Sécurisation de l'alimentation
Vertaizon	Agrandissement de la chambre de comptage et régulation avenue de la Gare	Chambre très étroite	
St Denis Combarnazat	Réservoir – reprise fissure sur le génie civil		
Pérignat Es Allier	Réservoir - remise en état de l'ouvrage (tuyauterie et génie civil)		

De manière générale, il conviendra :

- de réaliser un diagnostic concernant la sécurité des ouvrages (accessibilité, sécurisation des sites et des intervenants et confinements) et les clôturer ;
- d'engager une réflexion sur le secours électrique sur les ouvrages principaux (sites de production).

Annexes

Annexe 1 : Inventaire des réseaux par commune

Annexe 2 : Inventaire des réservoirs

Annexe 3 : Détail de la facturation par commune

Annexe 4 : Résultats analyses AEP

Annexe 5 : Détail des réparations conduites

Annexe 6 : Détail des réparations branchements

Annexe 7 : Détail des branchements renouvelés

Annexe 8 : Détail des opérations de renouvellement

Annexe 9 : Détail des branchements neufs

Annexe 10 : Indicateur P103.2B

Annexe 1 : Inventaire des réseaux par commune

Annexe 2 : Inventaire des réservoirs

Annexe 3 : Détail de la facturation par commune

Annexe 4 : Résultats analyses AEP

Annexe 5 : Détail des réparations conduites

Annexe 6 : Détail des réparations branchements

Annexe 7 : Détail des branchements renouvelés

Annexe 8 : Détail des opérations de renouvellement

Annexe 9 : Détail des branchements neufs

Annexe 10 : Indicateur P103.2B



SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

Parc Européen d'Entreprises
Rue Richard Wagner
BP 60030
63201 RIOM cedex

Tel : 04 73 15 38 38
Email : contact@semerap.fr

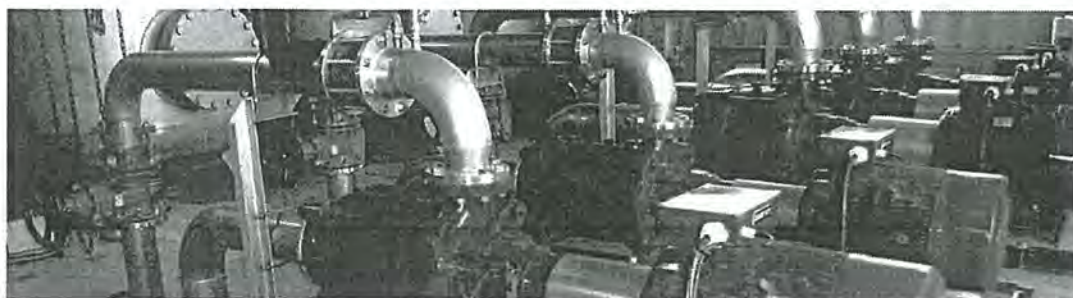




SIAEP de Basse Limagne

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2016



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	8
1.6.	Eaux traitées.....	9
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016.....	9
1.6.2.	Production	9
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	11
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	11
1.6.5.	Autres volumes.....	12
1.6.6.	Volume consommé autorisé	12
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	12
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	13
2.1.	Modalités de tarification	13
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	14
3.	Indicateurs de performance	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	16
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	18
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	19
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	19
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	20
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	20
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	22
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	22
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	22
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	23
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	24
4.	Financement des investissements.....	25
4.1.	Branchements en plomb.....	25
4.2.	Montants financiers.....	25
4.3.	État de la dette du service	25
4.4.	Amortissements	25
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	26
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	27
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	27
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	27
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	28
	Liste des annexes.....	29

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEP de Basse Limagne
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : AULNAT, BEAUMONT-LES-RANDAN, BEAUREGARD-L'EVEQUE, BILLOM, BLANZAT, BORT-L'ETANG, BOUZEL, CEBAZAT, CHAS, CHAURIAT, CHAVAROUX, CULHAT, DALLET, ENTRAIGUES, ESPIRAT, GERZAT, JOZE, LEMPDES, LEMPTY, LES MARTRES-D'ARTIERE, LIMONS, LUSSAT, LUZILLAT, MALINTRAT, MARINGUES, MEZEL, MOISSAT, MONS, NOHANENT, PERIGNAT-SUR-ALLIER, PONT-DU-CHATEAU, RAVEL, REIGNAT, SAINT-ANDRE-LE-COQ, SAINT-BONNET-LES-ALLIER, SAINT-DENIS-COMBARNAZAT, SAINT-IGNAT, SAINT-LAURE, SAINT-PRIEST-BRAMEFANT, SAYAT, SEYCHALLES, SURAT, VASSEL, VERTAIZON
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



- Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SEMERAP
- Date de début de contrat : 01/01/2016
- Date de fin de contrat initial :
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2027
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : Relation avec les abonnés, exploitation des ouvrages et réalisation des travaux dans les conditions. Obligation générale de conseil auprès du SIAEP.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 88 656 habitants au 31/12/2016 (88 406 au 31/12/2015).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 39 371 points de comptage (44 165 abonnés) au 31/12/2016 (38 731 au 31/12/2015).

La répartition des abonnés (points de comptage) par commune est la suivante :

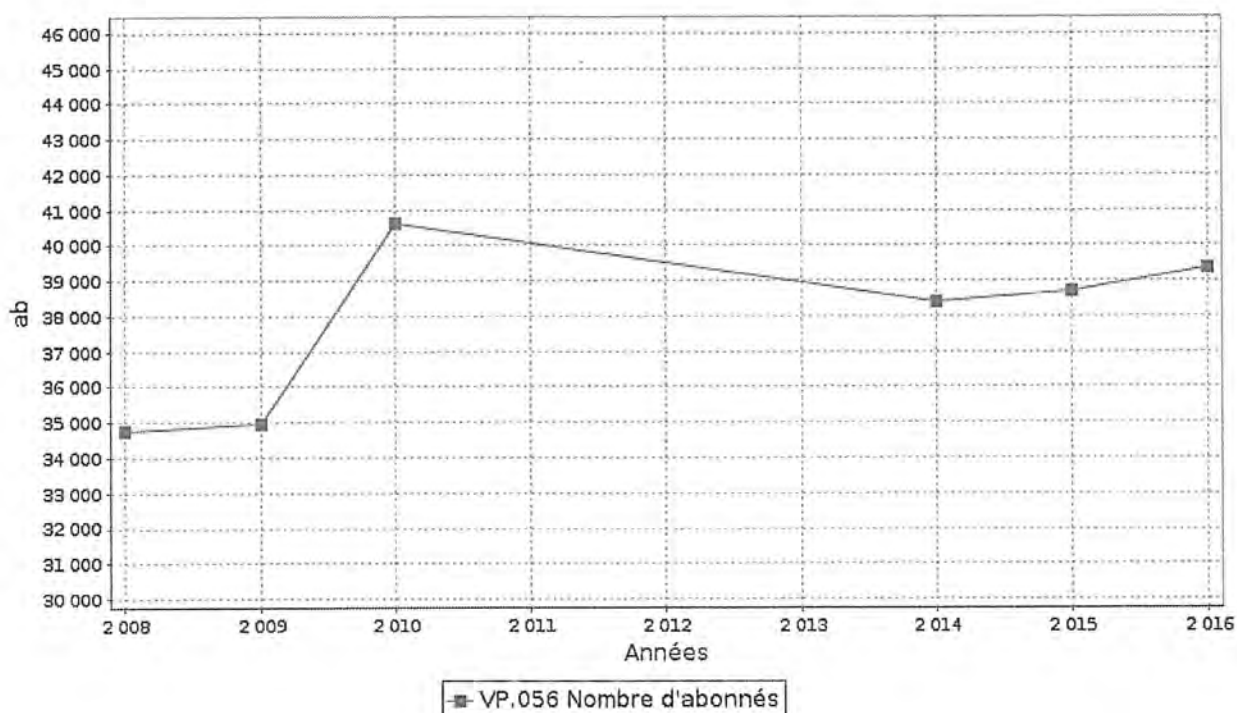
Commune	Nombre total de points de comptage au 31/12/2015	Nombre total de points de comptage au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en % points de comptage
AULNAT	1 311	1 316	1 655	+ 0.38
BEAUMONT-LES-RANDAN	145	145	146	0.00
BEAUREGARD-L'EVEQUE	691	703	713	+ 1.74
BILLOM	2 242	2 249	2 745	+ 0.31
BLANZAT	1 644	1 646	1 781	+ 0.12
BORT-L'ETANG	390	397	402	+ 1.79
BOUZEL	336	336	339	0.00
CEBAZAT	3 490	3 547	4 056	+ 1.63
CHAS	201	202	202	+ 0.50
CHAURIAT	751	764	792	+ 1.73
CHAVAROUX	210	212	212	+ 0.95
CULHAT	506	507	515	+ 0.20
DALLET	667	671	680	+ 0.60
ENTRAIGUES	336	340	344	+ 1.19
ESPIRAT	196	202	205	+ 3.10
GERZAT	3 595	3 615	5 031	+ 0.56
JOZE	583	592	615	+ 1.54
LEMPDES	3 177	3 265	4 119	+ 2.77
LEMPY	186	192	193	+ 3.22
LES MARTRES-D'ARTIERE	894	906	931	+ 1.34
LIMONS	389	395	400	+ 1.54
LUSSAT	437	439	451	+ 0.46
LUZILLAT	551	555	558	+ 0.73
MALINTRAT	520	519	541	- 0.20
MARINGUES	1 405	1 418	1 505	+ 0.92
MEZEL	944	950	964	+ 0.63
MOISSAT	623	623	627	0.00
MONS	276	278	278	+ 0.72
NOHANENT	994	1 010	1 107	+ 1.61
PERIGNAT-SUR-ALLIER	679	685	696	+ 0.88
PONT-DU-CHATEAU	4 746	5 001	5 507	+ 5.37
RAVEL	393	396	401	+ 0.76

REIGNAT	191	193	194	+ 1.05
SAINT-ANDRE-LE-COQ	281	284	286	+ 1.07
SAINT-BONNET-LES-ALLIER	190	191	192	+ 0.53
SAINT-DENIS-COMBARNAZAT	118	120	121	+ 1.70
SAINT-IGNAT	462	478	488	+ 3.46
SAINT-LAURE	273	284	287	+ 4.03
SAINT-PRIEST-BRAMEFANT	440	437	441	- 0.68
SAYAT	1 137	1 150	1 182	+ 1.14
SEYCHALLES	348	352	352	+ 1.15
SURAT	261	260	264	- 0.38
VASSEL	139	140	143	+ 0.72
VERTAIZON	1 383	1 406	1 503	+ 1.66
Total	38 731	39 371	44 165	+ 1.65

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **34,03 abonnés/km** au 31/12/2016 (33,48 abonnés/km au 31/12/2015).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,25 habitants/abonné au 31/12/2016 (2,28 habitants/abonné au 31/12/2015).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **107,93 m³/abonné** au 31/12/2016. (109,58 m³/abonné au 31/12/2015).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



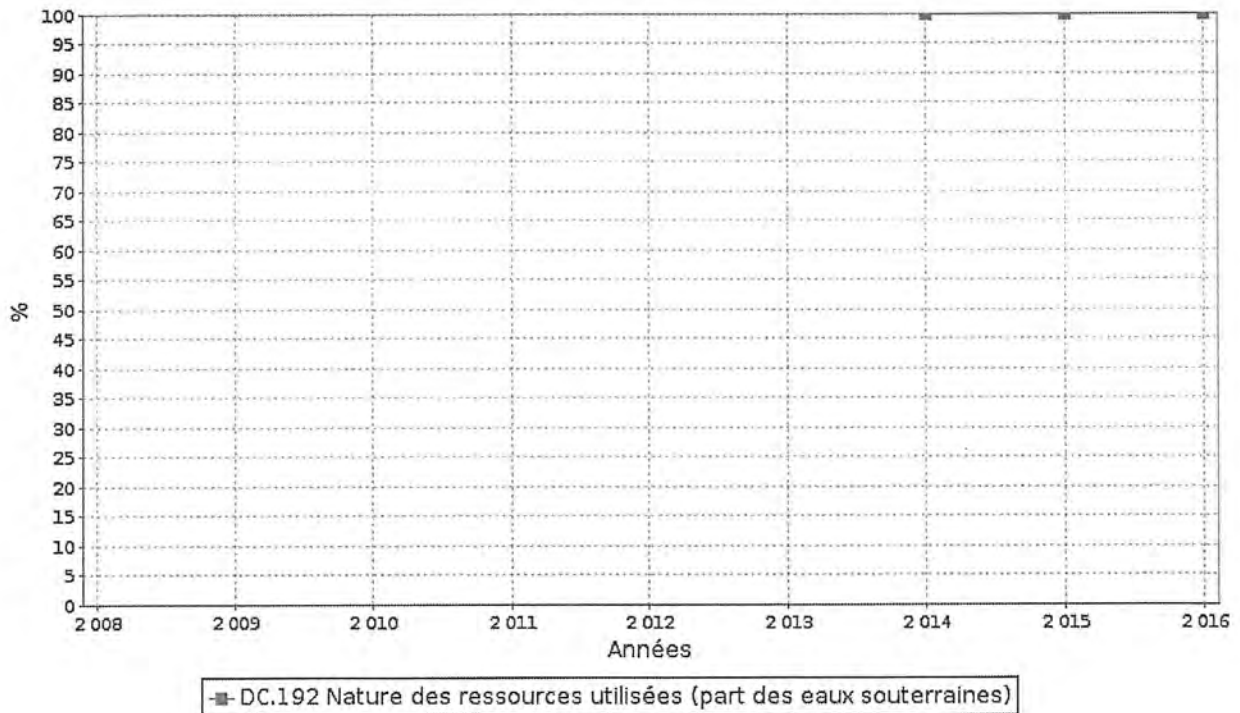
Le service public d'eau potable prélève 6 713 090 m³ pour l'exercice 2016 (6 226 855 pour l'exercice 2015).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Puits Les Cotilles 3			—	—	—%
Puits Les Cotilles 2			—	—	—%
Puits Les Cotilles 1			521 540	637 210	22,2 %
Puits Les Cotilles 5			—	—	—%
Puits de la Boucle du Buisson 4 (284CC04)			—	—	—%
Captage d'Argnat			3 342 200	3 611 845	8,1 %
Puits de la Boucle du Buisson 3 (284CC03)			—	—	—%
Puits de Limons 3			—	—	—%
Puits de la Boucle du Buisson 1			1 336 634	1 620 802	21,3 %
Puits de Limons 5			—	—	—%
Puits de Limons 4			—	—	—%
Puits de Limons 2			—	—	—%
Puits de Limons 1			373 987	348 537	- 6,8 %
Puits Confluent Dore-Allier			373 986	348 536	- 6,8 %
Puits de Mons			0	0	—%
Captage des Grosliers			278 508	146 160	- 47,5 %
Puits de la Boucle du Buisson 2			—	—	—%
Tissonnières 1 type			0	0	—%
Tissonnières 2 type			—	—	—%
Puits de la Boucle du Buisson 5 (284CC05)			—	—	—%
Puits de la Boucle du Buisson 6 (284CC06)			—	—	—%
Puits Les Cotilles 4			—	—	—%
Puits de la Boucle du Buisson 8 (284CC08)			—	—	—%
Puits de la Boucle du Buisson 7 (284CC07)			—	—	—%

Total			6 226 855	6 713 090	7,8 %
-------	--	--	-----------	-----------	-------

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %



1.5.2. Achats d'eaux brutes

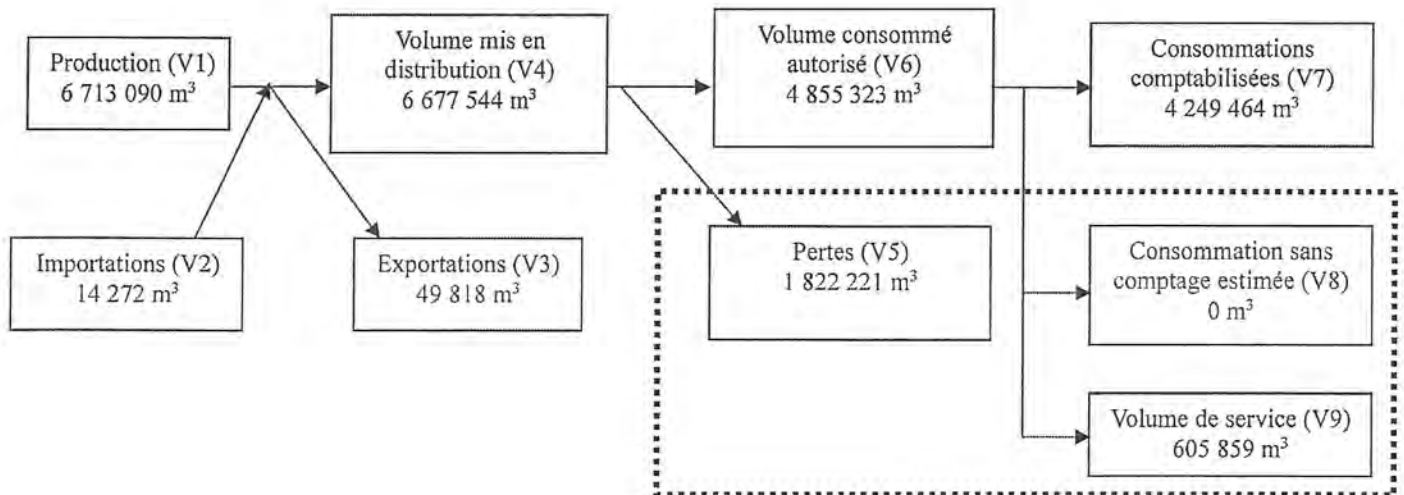


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Observations
	0	0	
Total	0	0	

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016



1.6.2. Production

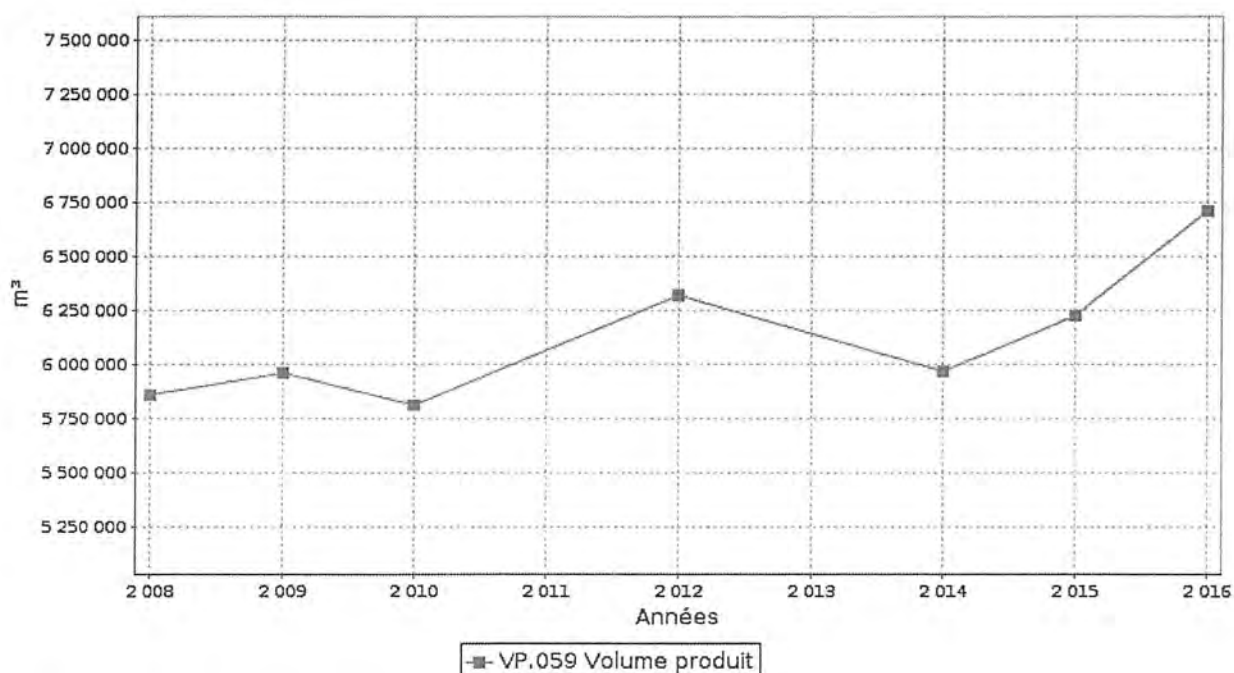


Le service n'a aucune station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2015 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
Puits Les Cotilles 3	—	0	—%	60
Puits Les Cotilles 2	—	0	—%	60
Puits Les Cotilles 1	521 540	637 210	22,2%	60
Puits Les Cotilles 5	—	0	—%	60
Puits de la Boucle du Buisson 4 (284CC04)	—	0	—%	80
Captage d'Argnat	3 342 200	3 611 845	8,1%	50
Puits de la Boucle du Buisson 3 (284CC03)	—	0	—%	80
Puits de Limons 3	—	0	—%	80
Puits de la Boucle du Buisson 1	1 336 634	1 620 802	21,3%	80
Puits de Limons 5	—	0	—%	80
Puits de Limons 4	—	0	—%	80
Puits de Limons 2	—	0	—%	80
Puits de Limons 1	373 987	348 537	-6,8%	80
Puits Confluent Dore-Allier	373 986	348 536	-6,8%	40
Puits de Mons	0	0	—%	0
Captage des Grosliers	278 508	146 160	-47,5%	0
Puits de la Boucle du Buisson 2	—	0	—%	80
Tissonieres 1 type	0	0	—%	60
Tissonières 2 type	—	0	—%	60
Puits de la Boucle du Buisson 5 (284CC05)	—	0	—%	80
Puits de la Boucle du Buisson 6 (284CC06)	—	0	—%	80
Puits Les Cotilles 4	—	0	—%	60
Puits de la Boucle du Buisson 8 (284CC08)	—	0	—%	80
Puits de la Boucle du Buisson 7 (284CC07)	—	0	—%	80
Total du volume produit (V1)	6 226 855	6 713 090	7,8%	58,14



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
Clermont-Ferrand (pour secours Mezel)	8 938	12 463	39,43%	60
Chanat la Mouteyre (pour points hauts de Sayat)	806	1 809	124,44%	60
Total d'eaux traitées achetées (V2)	9 740	14 272	46,5%	60

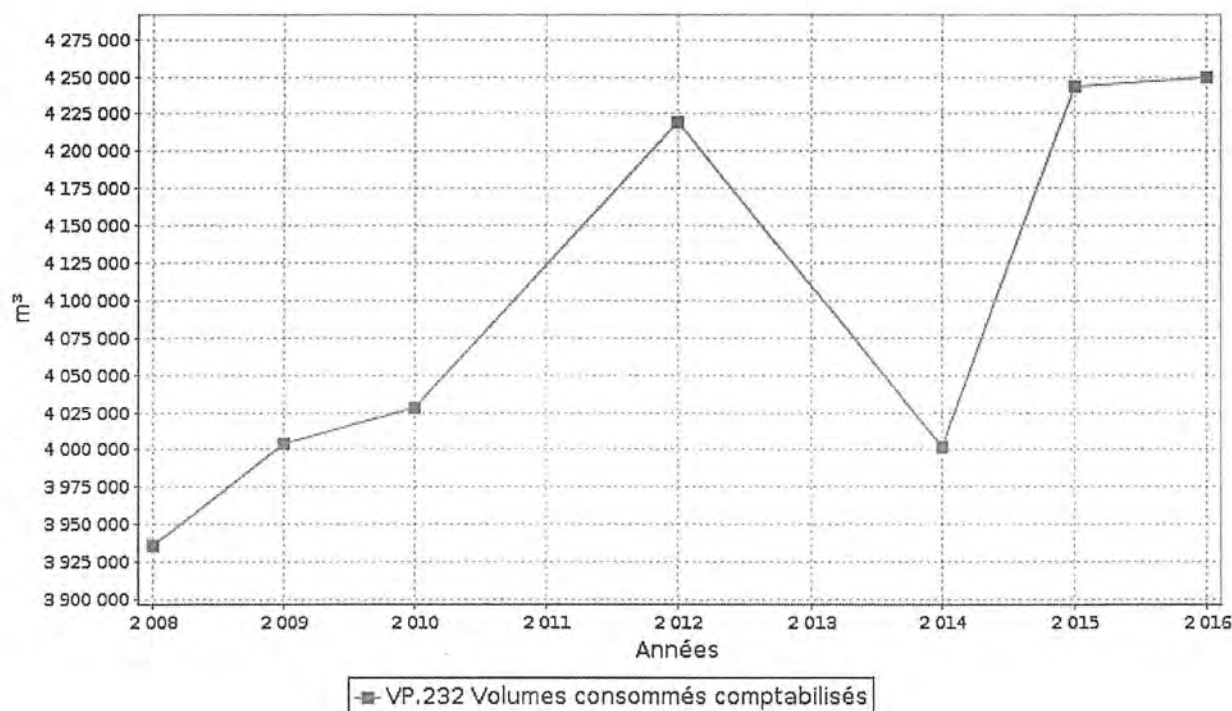
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	4 243 976	4 249 464	0,1%
Abonnés non domestiques	0	—	—%
Total vendu aux abonnés (V7)	4 243 976	4 249 464	0,1%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	94 542	49 818	-47,3%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	___%
Volume de service (V9)	348 387	605 859	73,9%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	4 592 363	4 855 323	5,7%

Voir détail facturation par commune (annexe 1)

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 157 kilomètres au 31/12/2016 (1 157 au 31/12/2015).

Voir inventaire des réseaux par commune (annexe 2)

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

Frais d'accès au service : € au 01/01/2016
 € au 01/01/2017

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	37 €	32 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,7476 €/m ³	0,7476 €/m ³
Autre : _____		e	e
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	17 €	17 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,9303 €/m ³	0,9303 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0548 €/m ³	0,0548 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,24 €/m ³	0,23 €/m ³
	VNF Prélèvement	____ €/m ³	____ €/m ³
	Autre : _____	____ €/m ³	____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

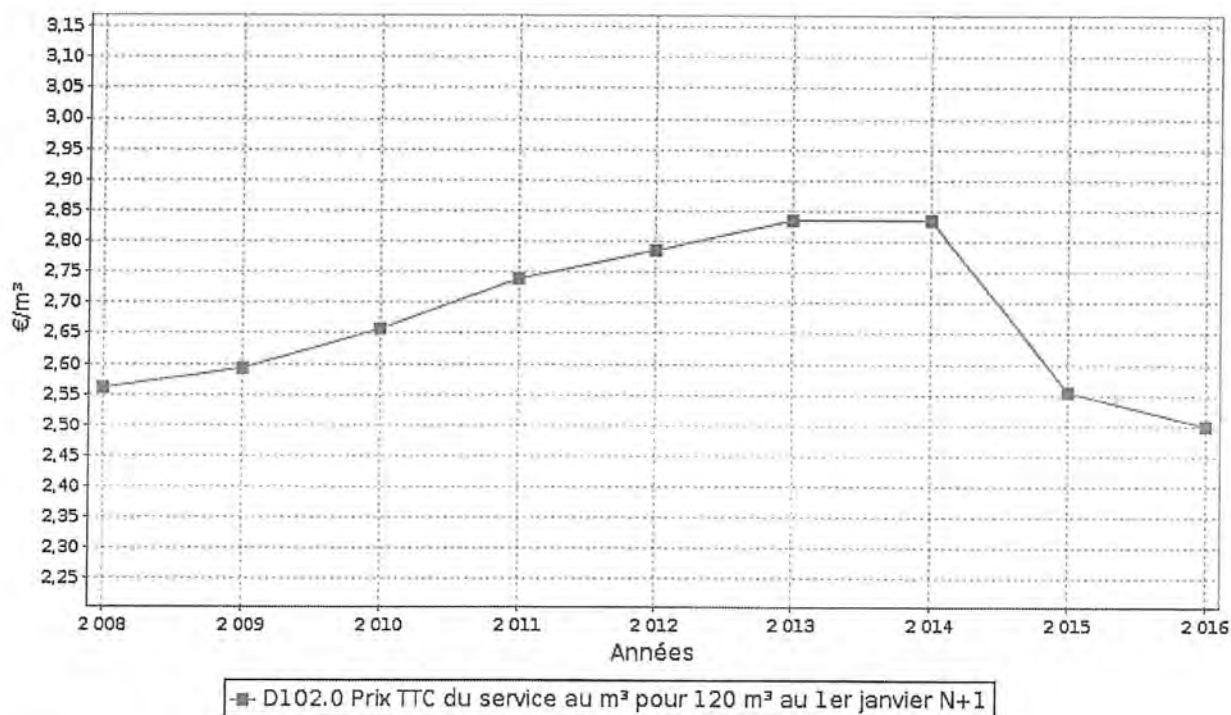
- Délibération du 01/12/2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	37,00	32,00	-13,5%
Part proportionnelle	89,71	89,71	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	126,71	121,71	-4%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	17,00	17,00	0%
Part proportionnelle	111,64	111,64	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	128,64	128,64	0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,58	6,58	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	28,80	27,60	-4,2%
VNF Prélèvement :	—	—	0%
Autre :	—	—	—%
TVA	15,99	15,65	-2,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	51,37	49,82	-3%
Total	306,72	300,17	-2,1%
Prix TTC au m³	2,56	2,50	-2,3%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif est le même pour l'ensemble des communes.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Le syndicat poursuit dans sa volonté de voir baisser le prix de l'eau jusqu'en 2020, afin d'harmoniser les tarifs avec les collectivités voisines, notamment la régie de l'eau de Clermont-Ferrand. Dans un premier temps, l'accent est mis sur la baisse de la part fixe, au bénéfice des « petits consommateurs ».

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016
Microbiologie	171	0	174	2
Paramètres physico-chimiques	171	0	174	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2015	Taux de conformité exercice 2016
Microbiologie (P101.1)	100%	98,9%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

Voir fiches récapitulatives de l'ARS (annexe 3)

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	50%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	90

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

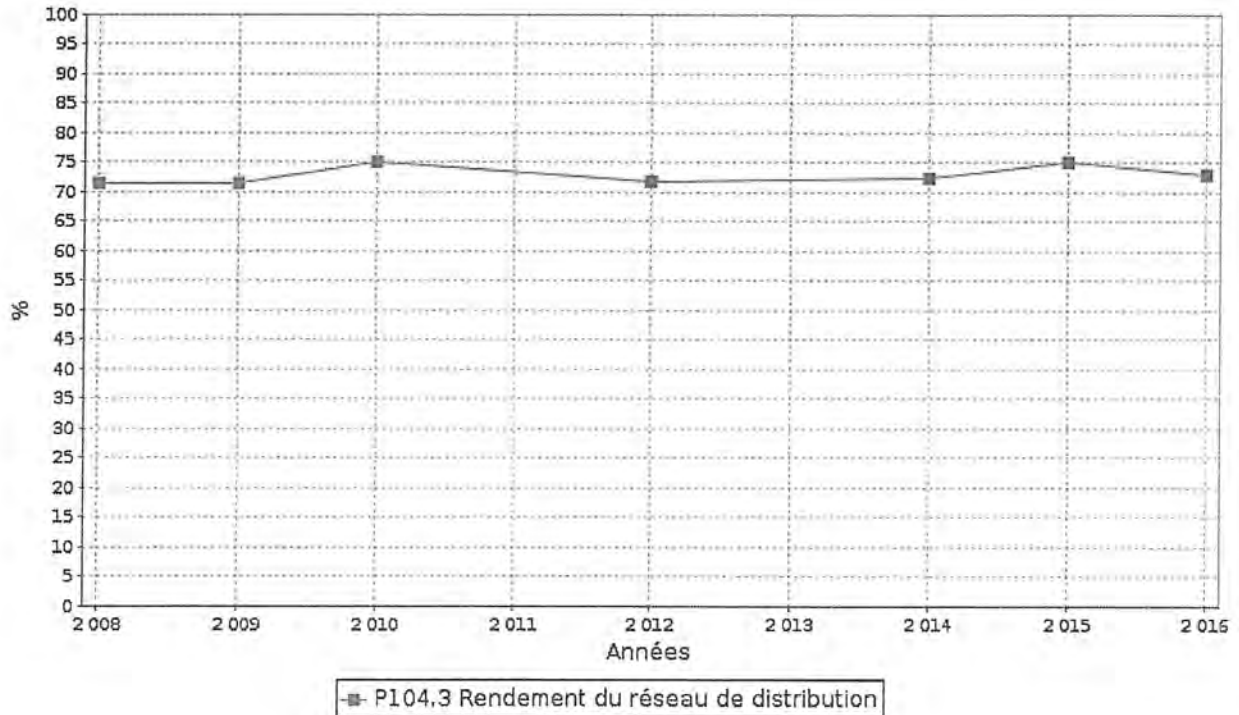
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Rendement du réseau	75,2 %	72,9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	11,1	11,62
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	69,1 %	___ %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **5,7** m³/j/km (4,5 en 2015).

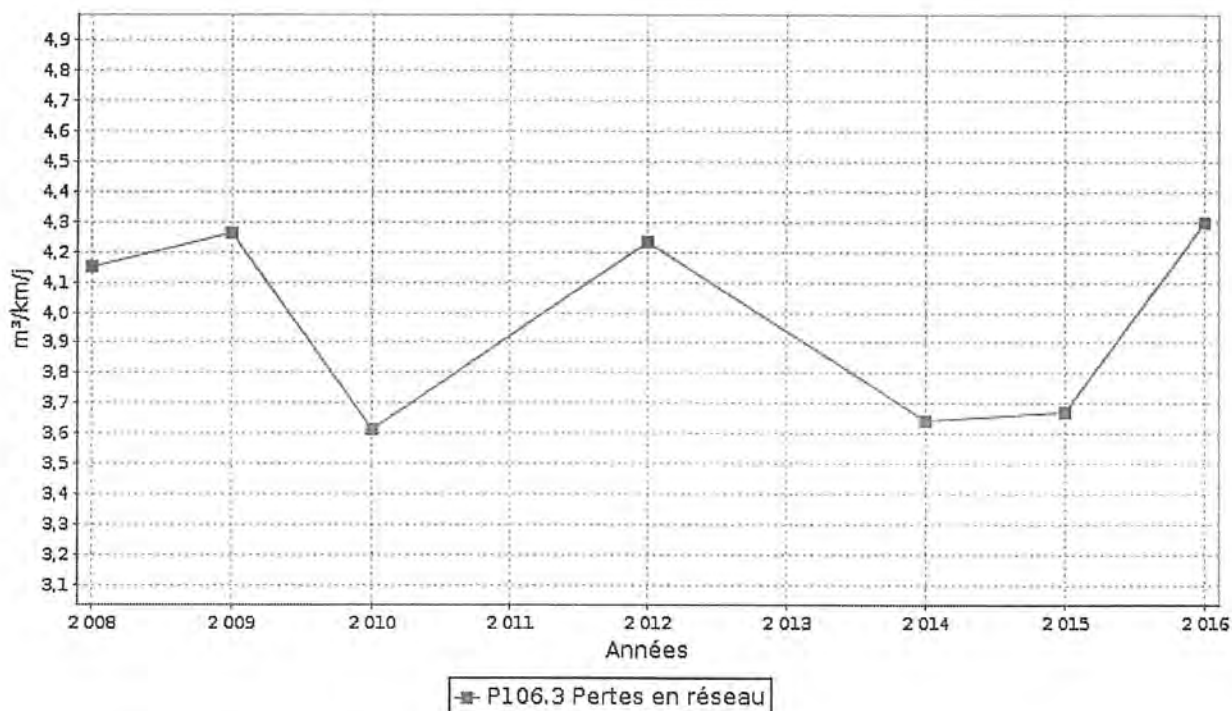
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des pertes est de **4,3** m³/j/km (3,7 en 2015).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire renouvelé en km	4,72	5,32	6,41	5,40	9,22

Au cours des 5 dernières années, 31,07 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2016, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,54% (0,52 en 2015).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 58,1% (59% en 2015).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2016, 78 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (109 en 2015), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1,98 pour 1 000 abonnés (2,81 en 2015).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2016, le taux de respect de ce délai est de 82,5% (80% en 2015).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

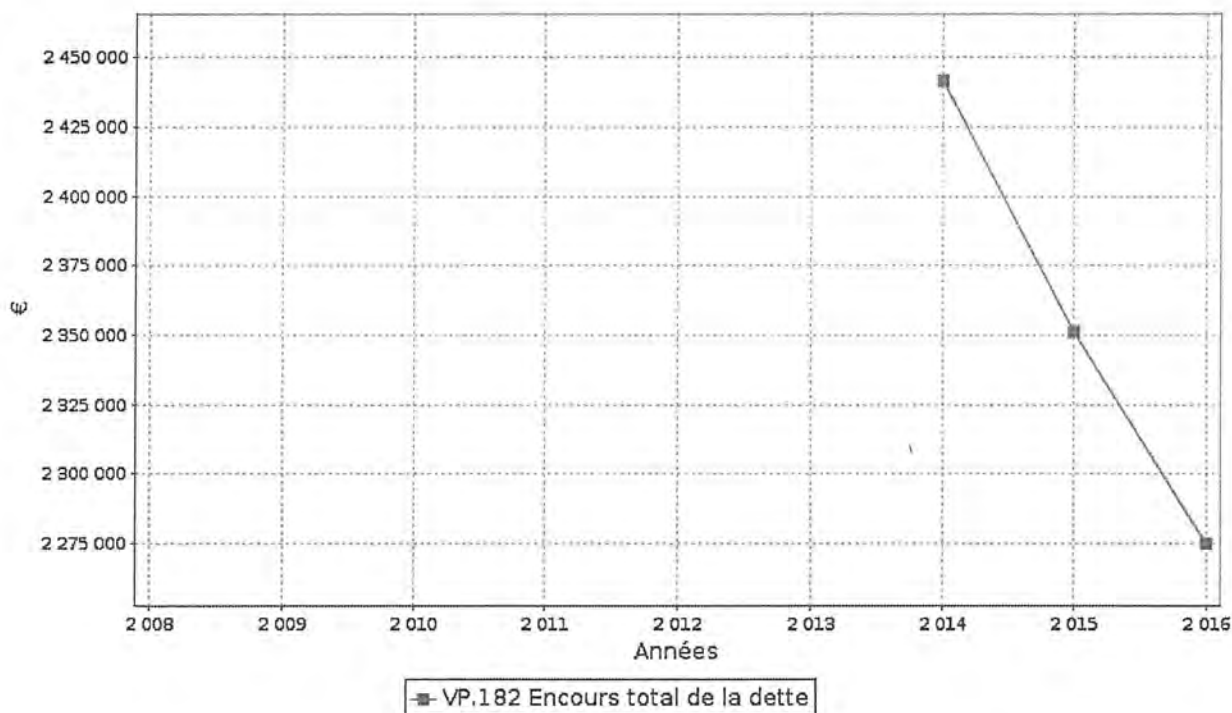


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette en €	2 351 274,43	2 275 344,43
Epargne brute annuelle en €	0	6 772 812,8
Durée d'extinction de la dette en années	—	0,3

Pour l'année 2016, la durée d'extinction de la dette est de **0,3** ans (— en 2015).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2016 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2015 tel que connu au 31/12/2016	—	—
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2015	—	—
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2015	3,56	2,89

Pour l'année 2016, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2015 est de **2,89** % (3,56 en 2015).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 255

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : _____

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2016, le taux de réclamations est de 6,48 pour 1000 abonnés (5,76 en 2015).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Concernant le nombre de branchements plomb restants, l'inventaire est actuellement en cours. Les chiffres indiqués en rouge dans le tableau sont des estimations. Les chiffres réels devraient être connus d'ici fin 2017.

Branchements	Exercice 2015	Exercice 2016
Nombre total des branchements	38731	39371
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1309	1226
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	3,4 %	3,1 %

4.2. Montants financiers



	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (détail en annexe 4)	2 108 883	2 061 700
Montants des subventions en €	200 000,00	200 000,00
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 351 274,43	2 275 344,43
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	74 180,00
	en intérêts	90 254,59

4.4. Amortissements



Pour l'année 2016, la dotation aux amortissements a été de 119 083,91 € (118 101,91 € en 2015).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Diagnostic, schéma directeur, modélisation et SIG		1 284 636
Sectorisation (pose de compteurs de secteurs)		/
Sécurisation et interconnexions diverses (Secteur Riom, secteur Puy-Guillaume...)	Montants à l'étude	Montants non définis

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2016, 0,00 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,00 €/m³ pour l'année 2016 (0,0068 €/m³ en 2015).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
ASSOCIATION VIVRE EN BROUSSE (SENEGAL)	9 500 €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2015	Exercice 2016
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	88 406	88 656
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,56	2,50
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	98,9%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	75,2%	72,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	4,5	5,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,7	4,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,52%	0,54%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	59%	58,1%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0068	0,00
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	2,81	1,98
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	80%	82,5%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	—	0,3
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,56 %	2,89 %
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	5,76	6,48



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE LA BASSE LIMAGNE

RPQS – EXERCICE 2016

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : DETAIL FACTURATION PAR COMMUNE

ANNEXE 2 : INVENTAIRE DES RESEAUX

ANNEXE 3 : ARS – FICHES RECAPITULATIVES QUALITE DE L'EAU

ANNEXE 4 : MONTANTS FINANCIERS HT ENGAGES EN 2016

ANNEXE 5 : AELB – NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

ANNEXE 1 : DETAIL FACTURATION PAR COMMUNE

COMMUNES	Nbre Habitants (sce AMR63)	Nbre Abonnés au 31/12/2016	Nbre de points de comptage au 31/12/2016	CONSO (m3)
AULNAT	4 220	1 655	1 316	165 164
BEAUMONT-LES-RANDAN	275	146	145	10 309
BEAUREGARD-L'EVEQUE	1 336	713	703	58 478
BILLOM	4 800	2 745	2 249	233 675
BLANZAT	3 965	1 781	1 646	148 407
BORT-L'ETANG	623	402	397	38 790
BOUZEL	717	339	336	31 371
CEBAZAT	7 856	4 056	3 547	663 598
CHAS	381	202	202	13 353
CHAURIAT	1 615	792	764	62 602
CHAVAROUX	468	212	212	17 726
CULHAT	1 111	515	507	54 339
DALLET	1 449	680	671	54 400
ENTRAIGUES	635	344	340	24 871
ESPIRAT	343	205	202	14 553
GERZAT	10 530	5 031	3 615	494 037
JOZE	1 072	615	592	47 825
LEMPDES	8 714	4 119	3 265	426 467
LEMPY	378	193	192	16 265
LIMONS	706	400	395	36 032
LUSSAT	921	451	439	33 565
LUZILLAT	1 045	558	555	43 016
MALINTRAT	953	541	519	46 635
MARINGUES	2 894	1 505	1 418	117 373
MARTRES D'ARTIERE	2 168	931	906	84 102
MEZEL	1 960	964	950	71 698
MOISSAT	1 239	627	623	45 482
MONS	510	278	278	20 945
NOHANENT	2 006	1 107	1 010	82 777
PERIGNAT-ES-ALLIER	1 509	696	685	57 243
PONT-DU-CHATEAU	10 806	5 507	5 001	461 851
RAVEL	691	401	396	28 531
REIGNAT	345	194	193	16 545
ST ANDRE-LE-COQ	540	286	284	22 673
ST BONNET-ES-ALLIER	440	192	191	18 644
ST DENIS-COMBARNAZAT	217	122	120	11 246
ST IGNAT	814	488	478	34 638
ST LAURE	546	287	284	21 952
ST PRIEST-BRAMEFANT	900	441	437	34 654
SAYAT	2 213	1 182	1 150	98 602
SEYCHALLES	724	352	352	25 493
SURAT	545	264	260	22 897
VASSEL	265	143	140	11 022
VERTAIZON	3 211	1 503	1 406	111 459
Totaux	88 656	44 165	39 371	4 135 305

ANNEXE 2 : INVENTAIRE DES RESEAUX

COMMUNES	CANALISATIONS (ML)	VANNES	VIDANGES/ PURGES	VENTOUSES
AULNAT	22698	269	28	3
BEAUMONT-LES-RANDAN	12198	52	14	3
BEAUREGARD-L'EVEQUE	25474	153	23	3
BILLOM	50110	447	71	14
BLANZAT	33880	324	34	11
BORT-L'ETANG	27048	61	31	9
BOUZEL	9074	71	20	3
CEBAZAT	65247	712	77	27
CHAS	7910	66	21	6
CHAURIAT	16412	171	36	5
CHAVAROUX	12871	76	10	8
CULHAT	27008	147	37	15
DALLET	21439	146	34	15
ENTRAIGUES	17693	108	14	8
ESPIRAT	8095	56	19	1
GERZAT	78585	727	110	12
JOZE	21556	124	31	5
LEMPDES	66222,37	663	79	14
LEMPY	11149	60	16	5
LIMONS	27512	87	30	17
LUSSAT	17830	97	27	12
LUZILLAT	41899	165	45	17
MALINTRAT	19707	153	32	19
MARINGUES	52541	314	67	15
MARTRES-D'ARTIERE	30756	202	50	8
MEZEL	22694	202	34	13
MOISSAT	26205	182	44	9
MONS	20618	86	29	4
NOHANENT	20099	202	37	14
PERIGNAT-ES-ALLIER	16290	149	20	1
PONT-DU-CHATEAU	100853	823	150	29
RAVEL	19740	124	30	9
REIGNAT	8300	65	7	2
SAINT ANDRE-LE-COQ	18599	95	19	3
SAINT BONNET-ES-ALLIER	4652	41	12	2
SAINT DENIS-COMBARNAZAT	18846	59	26	9
SAINT IGNAT	20625	130	32	2
SAINT LAURE	12682	66	16	5
SAINT PRIEST-BRAMEFANT	24347	103	14	7
SAYAT	25496	270	35	3
SEYCHALLES	10456	69	8	3
SURAT	8872	65	14	2
VASSEL	8519	62	18	5
VERTAIZON	44016	301	53	23
BASSE-LIMAGNE	1156823	8545	1554	400



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE LA BASSE LIMAGNE

RPQS – EXERCICE 2016

ANNEXE 3

QUALITE DE L'EAU

FICHES RECAPITULATIVES ARS





Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution LIMONS

Bilan 2016

Gestionnaires

Maître d'ouvrage
SIAEP BASSE LIMAGNE
Exploitant
S.E.M.E.R.A.P.

Ressources

Vous êtes alimentés par 11 captages

Traitement

Vous êtes alimentés par 1 traitement :
• TRT DES Puits DE LIMONS
Désinfection ou traitement physico-chimique et
désinfection

Bactériologie

Recherche de germes indicateurs de contamination fécale

Pourcentage de conformité des 11 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau de bonne qualité.

Minéralisation

Exprimée par le TH (dureté) = teneur en calcium et magnésium

6 valeurs mesurées : mini. : 7,7 °f - maxi. : 9,7 °f - moyenne : 8,9 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

aluminium total

Sa présence provient des composés utilisés dans le traitement de l'eau (coagulant)

3 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : 200 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

6 valeurs mesurées : mini. : 4,0 mg/L - maxi. : 6,3 mg/L - moyenne : 4,6 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

4 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

Arsenic

Element parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

3 valeurs mesurées : mini. : 3 µg/l - maxi. : 3 µg/l - moyenne : 3 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

Conclusion

EAU DE QUALITE SATISFAISANTE.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2016. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, ainsi que le site Internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-
Rhône-Alpes

QUELLES SONT LES MODALITES DU CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE CONSOMMATION ?

Le contrôle sanitaire effectué par la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé complète l'auto-surveillance opérée par l'exploitant du réseau. Ce contrôle s'exerce dans le cadre de dispositions réglementaires très précises (Articles R. 1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique) qui prévoient des procédures de vérifications des moyens de prévention mis en œuvre lors de la création de nouveaux ouvrages, des visites techniques périodiques des équipements en cours d'exploitation et la réalisation d'un suivi analytique par échantillonnage tant au niveau de la production (captage et installations de traitement) que de la distribution (réseau). La fréquence et la nature des investigations pratiquées dépendent du nombre d'habitants concernés et des facteurs de risques identifiés. Ils varient donc dans de larges proportions selon les secteurs. Les résultats de ces recherches sont régulièrement transmis au responsable du réseau pour action et information des usagers par voie d'affichage.

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DES INDICATEURS DE QUALITE ?

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries témoins de contamination fécale. Ces germes, peu dangereux par eux même, montrent que des organismes pathogènes peuvent aussi s'introduire dans le réseau. Leur présence dans l'eau révèle donc un manque de fiabilité des équipements (défaut des captages, dysfonctionnement ou absence des installations de traitement, insuffisance dans l'entretien des ouvrages). Le risque principal est l'apparition de troubles intestinaux d'autant plus importants que les contaminations sont fréquentes et massives.

NITRATES : Les apports mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration en nitrates dans les ressources en eau. Le respect de la valeur réglementaire pour les eaux destinées à la consommation humaine permet d'assurer la protection des consommateurs les plus sensibles, c'est à dire les femmes enceintes et les nourrissons.

ARSENIC : Cet élément est parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central et donc dans les eaux qui en sont extraites. L'arsenic fait l'objet de précautions renforcées sur recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

FLUOR : Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A dose modérée, il participe à la prévention des caries dentaires. A l'inverse, un excès de fluor peut provoquer des traces sur l'émail des dents. Lorsque l'eau du robinet est pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l) un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé par votre dentiste.

MINERALISATION : C'est l'ensemble des sels minéraux en solution dans l'eau. Ces éléments sont étroitement liés à la géologie locale.

Une trop faible minéralisation de l'eau favorise les phénomènes de solubilisation de métaux indésirables durant la phase de transport pouvant engendrer des nuisances olfactives ou visuelles (la dissolution du cuivre peut provoquer des phénomènes d'« eaux bleues » qui ne présentent pas de risques pour la santé mais peuvent endommager l'équipement électroménager), voire des risques sanitaires lorsqu'il subsiste des conduites en plomb (branchements ou réseaux intérieurs). L'ingestion de plomb présente des risques aujourd'hui bien identifiés, en particulier pour les enfants (saturnisme).

A contrario, trop de calcaire peut générer des problèmes d'entartrage sur les réseaux d'eau chaude.

PESTICIDES : Des résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber affectent parfois la qualité des eaux de surface ou souterraines. Certains pesticides ont des effets ou sont susceptibles d'avoir des effets nocifs lorsqu'ils sont ingérés à faible dose pendant une longue période. Par précaution, la tolérance réglementaire pour les eaux destinées à la consommation humaine est très en dessous du seuil de toxicité connu.

ALUMINIUM : La présence d'aluminium dans les eaux de boisson est généralement due à une mauvaise maîtrise du traitement. En effet, les composés d'aluminium peuvent être utilisés comme coagulants dans les stations de traitement d'eau. L'aluminium peut être à l'origine d'une coloration de l'eau gênante pour le consommateur mais aucune conséquence sanitaire n'a été mise en évidence à ce jour.

QUELQUES INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES ...

- Les traitements complémentaires (adoucisseurs, purificateurs...) sont sans intérêt pour votre santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même dangereux car ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.
- Toute ressource (source ou puits particulier) doit être déclarée auprès de la mairie. Les connexions entre le réseau public et une conduite alimentée par une autre ressource en eau sont interdites.



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution ARGNAT

Bilan 2016

Gestionnaires

Maître d'ouvrage
SIAEP BASSE LIMAGNE
Exploitant
S.E.M.E.R.A.P.

Ressource

Vous êtes alimentés par 1 captage :
- ARGNAT (GALERIE)
Autorisation en cours de révision 03/09/1982

Traitement

Vous êtes alimentés par 1 traitement :
- TRT DU CAPTAGE D'ARGNAT
Désinfection ou traitement physico-chimique et
désinfection

Bactériologie

Recherche de germes indicateurs de contamination fécale

Pourcentage de conformité des 27 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau de bonne qualité.

Minéralisation

Exprimée par le TH (dureté) = teneur en calcium et magnésium

12 valeurs mesurées : mini. : 6,0 °f - maxi. : 7,4 °f - moyenne : 6,7 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

aluminium total

Sa présence provient des composés utilisés dans le traitement de l'eau (coagulant)

5 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : 200 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

12 valeurs mesurées : mini. : 8,4 mg/L - maxi. : 9,0 mg/L - moyenne : 8,8 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

6 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

Arsenic

Element parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

4 valeurs mesurées : mini. : 4 µg/l - maxi. : 4 µg/l - moyenne : 4 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

Conclusion

LA QUALITE DE L'EAU PEUT ENCORE ETRE AMELIOREE. En effet l'eau peut présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux de distribution.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2016. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, ainsi que le site Internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-
Rhône-Alpes

QUELLES SONT LES MODALITES DU CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE CONSOMMATION ?

Le contrôle sanitaire effectué par la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé complète l'auto-surveillance opérée par l'exploitant du réseau. Ce contrôle s'exerce dans le cadre de dispositions réglementaires très précises (Articles R. 1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique) qui prévoient des procédures de vérifications des moyens de prévention mis en œuvre lors de la création de nouveaux ouvrages, des visites techniques périodiques des équipements en cours d'exploitation et la réalisation d'un suivi analytique par échantillonnage tant au niveau de la production (captage et installations de traitement) que de la distribution (réseau). La fréquence et la nature des investigations pratiquées dépendent du nombre d'habitants concernés et des facteurs de risques identifiés. Ils varient donc dans de larges proportions selon les secteurs. Les résultats de ces recherches sont régulièrement transmis au responsable du réseau pour action et information des usagers par voie d'affichage.

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DES INDICATEURS DE QUALITE ?

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries témoins de contamination fécale. Ces germes, peu dangereux par eux même, montrent que des organismes pathogènes peuvent aussi s'introduire dans le réseau. Leur présence dans l'eau révèle donc un manque de fiabilité des équipements (défaut des captages, dysfonctionnement ou absence des installations de traitement, insuffisance dans l'entretien des ouvrages). Le risque principal est l'apparition de troubles intestinaux d'autant plus importants que les contaminations sont fréquentes et massives.

NITRATES : Les apports mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration en nitrates dans les ressources en eau. Le respect de la valeur réglementaire pour les eaux destinées à la consommation humaine permet d'assurer la protection des consommateurs les plus sensibles, c'est à dire les femmes enceintes et les nourrissons.

ARSENIC : Cet élément est parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central et donc dans les eaux qui en sont extraites. L'arsenic fait l'objet de précautions renforcées sur recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

FLUOR : Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A dose modérée, il participe à la prévention des caries dentaires. A l'inverse, un excès de fluor peut provoquer des traces sur l'émail des dents. Lorsque l'eau du robinet est pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l) un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé par votre dentiste.

MINERALISATION : C'est l'ensemble des sels minéraux en solution dans l'eau. Ces éléments sont étroitement liés à la géologie locale.

Une trop faible minéralisation de l'eau favorise les phénomènes de solubilisation de métaux indésirables durant la phase de transport pouvant engendrer des nuisances olfactives ou visuelles (la dissolution du cuivre peut provoquer des phénomènes d'« eaux bleues » qui ne présentent pas de risques pour la santé mais peuvent endommager l'équipement électroménager), voire des risques sanitaires lorsqu'il subsiste des conduites en plomb (branchements ou réseaux intérieurs). L'ingestion de plomb présente des risques aujourd'hui bien identifiés, en particulier pour les enfants (saturnisme).

A contrario, trop de calcaire peut générer des problèmes d'entartrage sur les réseaux d'eau chaude.

PESTICIDES : Des résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber affectent parfois la qualité des eaux de surface ou souterraines. Certains pesticides ont des effets ou sont susceptibles d'avoir des effets nocifs lorsqu'ils sont ingérés à faible dose pendant une longue période. Par précaution, la tolérance réglementaire pour les eaux destinées à la consommation humaine est très en dessous du seuil de toxicité connu.

ALUMINIUM : La présence d'aluminium dans les eaux de boisson est généralement due à une mauvaise maîtrise du traitement. En effet, les composés d'aluminium peuvent être utilisés comme coagulants dans les stations de traitement d'eau. L'aluminium peut être à l'origine d'une coloration de l'eau gênante pour le consommateur mais aucune conséquence sanitaire n'a été mise en évidence à ce jour.

QUELQUES INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES ...

- Les traitements complémentaires (adoucisseurs, purificateurs...) sont sans intérêt pour votre santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même dangereux car ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.
- Toute ressource (source ou puits particulier) doit être déclarée auprès de la mairie. Les connexions entre le réseau public et une conduite alimentée par une autre ressource en eau sont interdites.



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution PUY DE MUR

Bilan 2016

Gestionnaires

Maître d'ouvrage
SIAEP BASSE LIMAGNE
Exploitant
S.E.M.E.R.A.P.

Ressources

Vous êtes alimentés par 25 captages

Traitements

Vous êtes alimentés par 4 traitements

• TRT DES PUIITS DE LIMONS

Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

• TRT DES PUIITS DES COTILLES

Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

• TRT DU CAPTAGE D'ARGNAT

Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

• TRT PUIITS DE BOUCLE DU BUISSON

Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

Bactériologie

Recherche de germes indicateurs de contamination fécale

Pourcentage de conformité des 95 valeurs mesurées : 99,9 %
Maximum : 2 germes/100 ml

Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau de bonne qualité.

Minéralisation

Exprimée par le TH (dureté) = teneur en calcium et magnésium

28 valeurs mesurées : mini. : 5,2 °f - maxi. : 19,3 °f - moyenne : 8,3 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

aluminium total

Sa présence provient des composés utilisés dans le traitement de l'eau (coagulant)

12 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 24,0 µg/l - moyenne : 4,7 µg/l

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : 200 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

28 valeurs mesurées : mini. : 3,5 mg/L - maxi. : 10,9 mg/L - moyenne : 7,2 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

16 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

Arsenic

Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

11 valeurs mesurées : mini. : 2 µg/l - maxi. : 4 µg/l - moyenne : 3 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

Conclusion

EAU DE QUALITE SATISFAISANTE.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2016. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ars
● Agence Régionale de Santé
Auvergne-
Rhône-Alpes

QUELLES SONT LES MODALITES DU CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE CONSOMMATION ?

Le contrôle sanitaire effectué par la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé complète l'auto-surveillance opérée par l'exploitant du réseau. Ce contrôle s'exerce dans le cadre de dispositions réglementaires très précises (Articles R. 1321-1) et suivants du Code de la Santé Publique) qui prévoient des procédures de vérifications des moyens de prévention mis en œuvre lors de la création de nouveaux ouvrages, des visites techniques périodiques des équipements en cours d'exploitation et la réalisation d'un suivi analytique par échantillonnage tant au niveau de la production (captage et installations de traitement) que de la distribution (réseau). La fréquence et la nature des investigations pratiquées dépendent du nombre d'habitants concernés et des facteurs de risques identifiés. Ils varient donc dans de larges proportions selon les secteurs. Les résultats de ces recherches sont régulièrement transmis au responsable du réseau pour action et information des usagers par voie d'affichage.

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DES INDICATEURS DE QUALITE ?

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries témoins de contamination fécale. Ces germes, peu dangereux par eux même, montrent que des organismes pathogènes peuvent aussi s'introduire dans le réseau. Leur présence dans l'eau révèle donc un manque de fiabilité des équipements (défaut des captages, dysfonctionnement ou absence des installations de traitement, insuffisance dans l'entretien des ouvrages). Le risque principal est l'apparition de troubles intestinaux d'autant plus importants que les contaminations sont fréquentes et massives.

NITRATES : Les apports mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration en nitrates dans les ressources en eau. Le respect de la valeur réglementaire pour les eaux destinées à la consommation humaine permet d'assurer la protection des consommateurs les plus sensibles, c'est à dire les femmes enceintes et les nourrissons.

ARSENIC : Cet élément est parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central et donc dans les eaux qui en sont extraites. L'arsenic fait l'objet de précautions renforcées sur recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

FLUOR : Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A dose modérée, il participe à la prévention des caries dentaires. A l'inverse, un excès de fluor peut provoquer des traces sur l'émail des dents. Lorsque l'eau du robinet est pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l) un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé par votre dentiste.

MINERALISATION : C'est l'ensemble des sels minéraux en solution dans l'eau. Ces éléments sont étroitement liés à la géologie locale.

Une trop faible minéralisation de l'eau favorise les phénomènes de solubilisation de métaux indésirables durant la phase de transport pouvant engendrer des nuisances olfactives ou visuelles (la dissolution du cuivre peut provoquer des phénomènes d'« eaux bleues » qui ne présentent pas de risques pour la santé mais peuvent endommager l'équipement électroménager), voire des risques sanitaires lorsqu'il subsiste des conduites en plomb (branchements ou réseaux intérieurs). L'ingestion de plomb présente des risques aujourd'hui bien identifiés, en particulier pour les enfants (saturnisme).

A contrario, trop de calcaire peut générer des problèmes d'entartrage sur les réseaux d'eau chaude.

PESTICIDES : Des résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber affectent parfois la qualité des eaux de surface ou souterraines. Certains pesticides ont des effets ou sont susceptibles d'avoir des effets nocifs lorsqu'ils sont ingérés à faible dose pendant une longue période. Par précaution, la tolérance réglementaire pour les eaux destinées à la consommation humaine est très en dessous du seuil de toxicité connu.

ALUMINIUM : La présence d'aluminium dans les eaux de boisson est généralement due à une mauvaise maîtrise du traitement. En effet, les composés d'aluminium peuvent être utilisés comme coagulants dans les stations de traitement d'eau. L'aluminium peut être à l'origine d'une coloration de l'eau gênante pour le consommateur mais aucune conséquence sanitaire n'a été mise en évidence à ce jour.

QUELQUES INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES ...

- Les traitements complémentaires (adoucisseurs, purificateurs...) sont sans intérêt pour votre santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même dangereux car ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.
- Toute ressource (source ou puits particulier) doit être déclarée auprès de la mairie. Les connexions entre le réseau public et une conduite alimentée par une autre ressource en eau sont interdites.



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution
GERZAT

Bilan 2016

Gestionnaires

Maître d'ouvrage
SIAEP BASSE LIMAGNE
Exploitant
S.E.M.E.R.A.P.

Ressources

Vous êtes alimentés par 2 captages

- ARGNAT (GALERIE)
Autorisation en cours de révision 03/09/1982
- LES GROSLIERS (GALERIE)
03/09/1982

Traitements

Vous êtes alimentés par 2 traitements

- TRT DU CAPTAGE D'ARGNAT
Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection
- TRT DU CAPT DES GROSLIERS
Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

Bactériologie

Recherche de germes indicateurs de contamination fécale

Pourcentage de conformité des 19 valeurs mesurées : 94,7 %
Maximum : 2 germes/100 ml

Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau présentant ponctuellement des dépassements des limites de qualité.

Minéralisation

Exprimée par le TH (dureté) = teneur en calcium et magnésium

12 valeurs mesurées : mini. : 6,0 °f - maxi. : 7,4 °f - moyenne : 6,7 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

aluminium total

Sa présence provient des composés utilisés dans le traitement de l'eau (coagulant)

5 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : 200 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

12 valeurs mesurées : mini. : 8,4 mg/L - maxi. : 9,0 mg/L - moyenne : 8,8 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

6 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

Arsenic

Element parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

4 valeurs mesurées : mini. : 4 µg/l - maxi. : 4 µg/l - moyenne : 4 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

Conclusion

LA QUALITE DE L'EAU DOIT ETRE AMELIOREE. En effet l'eau présente ponctuellement des dépassements des limites de qualité en bactériologie.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2016.
Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-
Rhône-Alpes

QUELLES SONT LES MODALITES DU CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE CONSOMMATION ?

Le contrôle sanitaire effectué par la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé complète l'auto-surveillance opérée par l'exploitant du réseau. Ce contrôle s'exerce dans le cadre de dispositions réglementaires très précises (Articles R. 1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique) qui prévoient des procédures de vérifications des moyens de prévention mis en œuvre lors de la création de nouveaux ouvrages, des visites techniques périodiques des équipements en cours d'exploitation et la réalisation d'un suivi analytique par échantillonnage tant au niveau de la production (captage et installations de traitement) que de la distribution (réseau). La fréquence et la nature des investigations pratiquées dépendent du nombre d'habitants concernés et des facteurs de risques identifiés. Ils varient donc dans de larges proportions selon les secteurs. Les résultats de ces recherches sont régulièrement transmis au responsable du réseau pour action et information des usagers par voie d'affichage.

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DES INDICATEURS DE QUALITE ?

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries témoins de contamination fécale. Ces germes, peu dangereux par eux même, montrent que des organismes pathogènes peuvent aussi s'introduire dans le réseau. Leur présence dans l'eau révèle donc un manque de fiabilité des équipements (défaut des captages, dysfonctionnement ou absence des installations de traitement, insuffisance dans l'entretien des ouvrages). Le risque principal est l'apparition de troubles intestinaux d'autant plus importants que les contaminations sont fréquentes et massives.

NITRATES : Les apports mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration en nitrates dans les ressources en eau. Le respect de la valeur réglementaire pour les eaux destinées à la consommation humaine permet d'assurer la protection des consommateurs les plus sensibles, c'est à dire les femmes enceintes et les nourrissons.

ARSENIC : Cet élément est parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central et donc dans les eaux qui en sont extraites. L'arsenic fait l'objet de précautions renforcées sur recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

FLUOR : Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A dose modérée, il participe à la prévention des caries dentaires. A l'inverse, un excès de fluor peut provoquer des traces sur l'émail des dents. Lorsque l'eau du robinet est pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l) un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé par votre dentiste.

MINERALISATION : C'est l'ensemble des sels minéraux en solution dans l'eau. Ces éléments sont étroitement liés à la géologie locale.

Une trop faible minéralisation de l'eau favorise les phénomènes de solubilisation de métaux indésirables durant la phase de transport pouvant engendrer des nuisances olfactives ou visuelles (la dissolution du cuivre peut provoquer des phénomènes d'« eaux bleues » qui ne présentent pas de risques pour la santé mais peuvent endommager l'équipement électroménager), voire des risques sanitaires lorsqu'il subsiste des conduites en plomb (branchements ou réseaux intérieurs). L'ingestion de plomb présente des risques aujourd'hui bien identifiés, en particulier pour les enfants (saturnisme).

A contrario, trop de calcaire peut générer des problèmes d'entartrage sur les réseaux d'eau chaude.

PESTICIDES : Des résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber affectent parfois la qualité des eaux de surface ou souterraines. Certains pesticides ont des effets ou sont susceptibles d'avoir des effets nocifs lorsqu'ils sont ingérés à faible dose pendant une longue période. Par précaution, la tolérance réglementaire pour les eaux destinées à la consommation humaine est très en dessous du seuil de toxicité connu.

ALUMINIUM : La présence d'aluminium dans les eaux de boisson est généralement due à une mauvaise maîtrise du traitement. En effet, les composés d'aluminium peuvent être utilisés comme coagulants dans les stations de traitement d'eau. L'aluminium peut être à l'origine d'une coloration de l'eau gênante pour le consommateur mais aucune conséquence sanitaire n'a été mise en évidence à ce jour.

QUELQUES INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES ...

- Les traitements complémentaires (adoucisseurs, purificateurs...) sont sans intérêt pour votre santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même dangereux car ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.
- Toute ressource (source ou puits particulier) doit être déclarée auprès de la mairie. Les connexions entre le réseau public et une conduite alimentée par une autre ressource en eau sont interdites.

ANNEXE 4 : Montant financiers HT engagés pendant le dernier exercice budgétaire

Intitulé et nature des investissements		Total HT dépenses engagées en 2016
Programme 2015	Travaux supplémentaires de renouvellement et renforcement AEP (détail ci-dessous)	154 700,13
Programme 2015	Travaux de renouvellement et renforcement AEP (détail ci-dessous)	1 771 579,59
Cébazat - ZAC des 3 Fées	Maîtrise d'œuvre sur travaux de la phase 4 et 5"anticipée"	22 160,42
Cébazat	Rue de la Maronne Travaux de renforcement de réseau	69 737,25
Gerzat	Aire d'accueil des gens du voyages	4 500,15
Pont du Château	Chemin du Champ Béal Réparation groupe de reprise n°4	10 152,18
Pont du Château	Chemin du Champ Béal Pose vanne vers station Boucle du Buisson	5 769,30
Maringues	Matériel de bureau + matériels informatiques	5 601,60
Joze	Locaux Architecte	17 500,00
Total Général HT engagé en 2016		2 061 700,62

Programme 2015 - Renouvellement et renforcement de réseau - Travaux supplémentaires - Détail par commune

Communes	Rue	Total HT dépenses engagées en 2016
Luzillat	Lieu-dit Les Fumoux - Trav suppl	71 146,69
Vertaizon	Rue du Haut Clos - Trav Suppl	39 880,37
Vertaizon	Allée de la Roussile- Trav suppl	32 346,55
Total HT Travaux		143 373,61
Total HT Maîtrise d'œuvre		11 326,52
Total Général HT engagé en 2016		154 700,13

Programme 2016 - Renouvellement et renforcement de réseau - Détail par commune

Communes	Rue	Total HT dépenses engagées en 2016
Beaumont les Randan	Alimentation La Garde	34 990,12
Billom	Avenue du Cohalion	135 223,47
Blanzat	Lotissement Rochefort	53 356,16
Blanzat	Rue du Soul	12 640,74
Blanzat	Rue de Ceyre	34 875,72
Blanzat	Rue du Clos, et rue Chantegrelet	55 711,71
Cébazat	Rue de la pachat, rue du Grillon	122 479,01
Dallet	Rue des Granges	18 499,40
Dallet	Impasse des Granges (1 et 2)	26 140,97
Dallet	Rue Antoine Besserve	53 305,83
Dallet	Impasse du Courlis	5 986,90
Dallet	Rue des Cours Saintes	10 089,22
Limons	Lieu-dit Les Chars	47 268,64
Lussat	Rue du 14 juillet - RD 6 C	36 771,40
Luzillat	Village de l'Armonière	142 767,17
Maringues	Rue du Bouchet	18 502,45
Maringues	Impasse des Vaures	9 555,19
Mezel	Petite Rue Saint-Esprit - Rue Bagaud	26 339,58
Mezel	Le Bourg - Impasses et Rue Traversière	95 347,88
Moissat	Chemin de Charliat	32 022,96
Moissat	Chemin des Vaures	50 126,55
Moissat	Réservoir du Bourg	14 000,00
Mons	Allée des Mûres	50 963,92
Mons	Conduite adduction réservoir	87 965,28
Mons	Equipement alimentation réservoir	18 000,00
Pont du Château	Avenue de Lyon	66 079,28
Pont du Château	Station des Cotilles	60 000,00
Saint André Le Coq	Route de Pagnant	68 042,36
Saint Denis Combarnazat	Chemin d'exploitation tr 1/2	49 498,23
Saint Denis Combarnazat	Liaison le Cohat / Saint André	49 080,99
Saint Ignat	Renforcement Villeneuve l'Abbé	160 126,48
Vertaizon	Rue Jean Jaurès	34 231,34
Total HT Travaux		1 679 988,95
Total HT Maîtrise d'œuvre		91 590,64
Total Général HT engagé en 2016		1 771 579,59



RPQS – EXERCICE 2016

ANNEXE 5

**AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE
NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES**





Établissement public du ministère chargé du développement durable

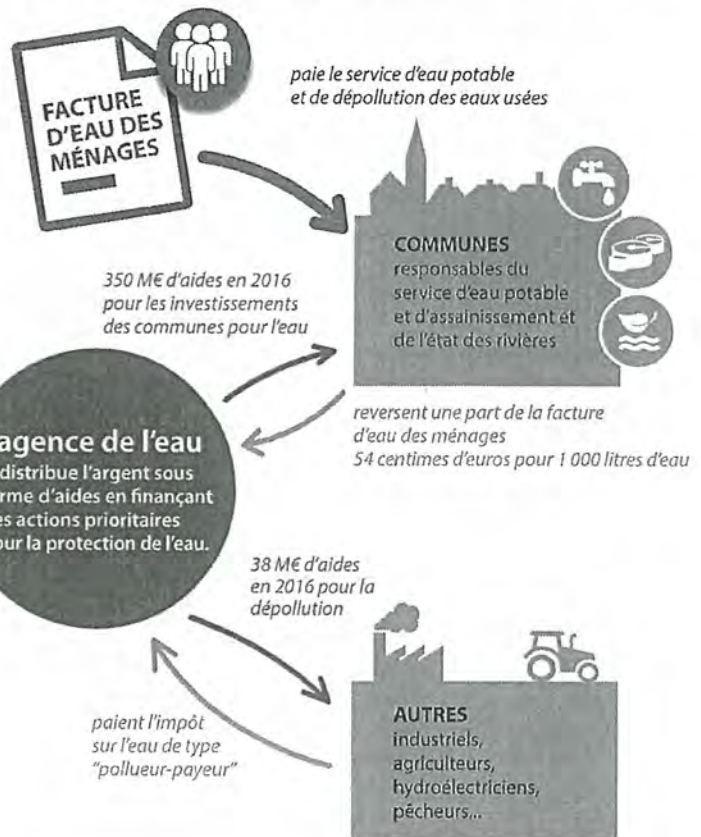
NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Édition mars 2017
CHIFFRES 2016

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,97 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 476 euros par an et une mensualité de 40 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 13,5 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation ; 42 %)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées (38 %)
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

www.eau-loire-bretagne.fr

<http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>



COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2016 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 13,5 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 373 millions d'euros dont 296 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2016 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source AELB



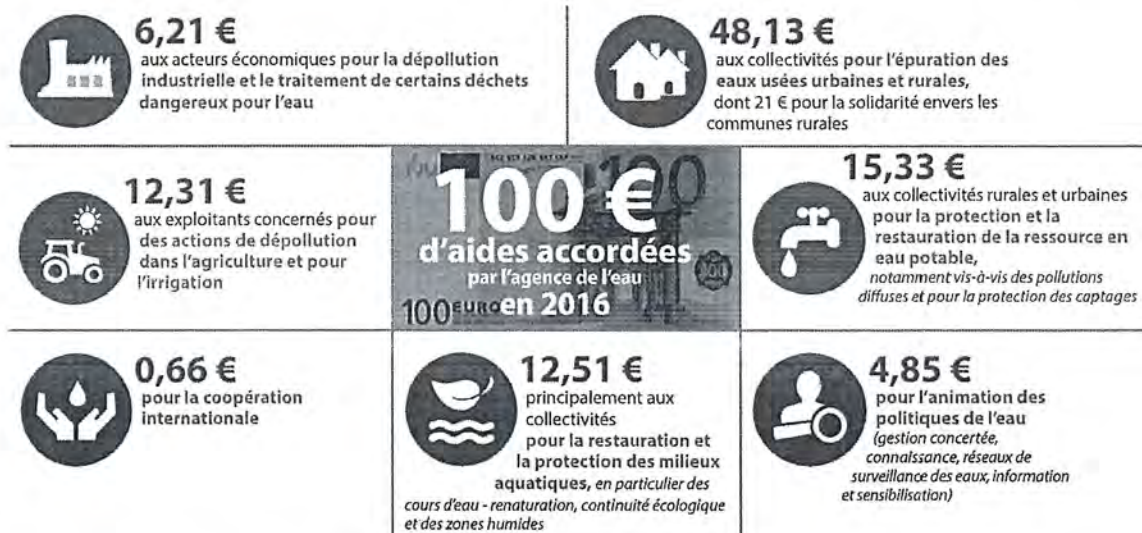
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides programmées en 2016) - source AELB



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2016

Pour réduire les sources de pollution

- 8 500 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques
- 6 200 exploitants agriculteurs bénéficient d'un diagnostic individuel ou d'un accompagnement pour réduire les pollutions
- l'agence de l'eau accompagne 420 nouvelles communes, ou groupements de communes ou 81 syndicats dans leur démarche « zéro phyto »

Pour dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir !
- 3 000 projets vont améliorer le fonctionnement des réseaux d'eaux usées et des stations d'épuration
- 3 500 assainissements autonomes dangereux pour les personnes ou pour l'environnement sont réhabilités avec une aide de l'agence de l'eau
- 330 projets vont permettre de mieux collecter et traiter les pollutions industrielles et artisanales

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 746 km de cours d'eau sont restaurés et 2 290 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 228 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments
- 3 710 hectares de zones humides sont restaurés et 855 sont acquis pour être protégés

Pour préserver les ressources

- 105 captages prioritaires bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau
- l'agence de l'eau finance 360 actions de réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable

Pour préserver le littoral

- 146 contrats sont conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- l'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) ; définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire
- elle accompagne 348 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin
- des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

Pour une gestion solidaire des eaux

- solidarité avec les communes rurales : en 2016 l'agence de l'eau leur apporte 160 millions d'euros pour leurs projets pour l'épuration et l'eau potable, dont 83 au titre du programme « solidarité urbain-rural »
- solidarité avec les pays en développement : pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient 50 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 300 000 habitants
- solidarité dans les situations d'urgence : l'agence de l'eau débloque 450 000 euros d'aide d'urgence pour aider les collectivités après les inondations de juin 2016 dans la région Centre-Val de Loire, et 100 000 euros pour rétablir l'accès à l'eau après l'ouragan Matthew qui a dévasté Haïti.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Délégation Armorique
Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue du Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél.: 02 96 33 62 45 - Fax: 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 74 74
webmestre@eau-loire-bretagne.fr
www.eau-loire-bretagne.fr
& www.prenons-soin-de-leau.fr

Délégation Centre-Loire
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan
→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél.: 02 40 73 06 00 - Fax: 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél.: 02 43 86 96 18 - Fax: 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél.: 05 49 38 09 82 - Fax: 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél.: 04 73 17 07 10 - Fax: 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin. Il concerne 8 régions et 36 départements en tout ou partie, plus de 7 000 communes et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante

Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres qui représentent les collectivités locales (76), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (76) et les services de l'État (38).

L'agence de l'eau est présente sur le terrain avec cinq délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Nantes-Le Mans et Saint-Brieuc.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

QUELS POISSONS PEUPELNT NOS RIVIÈRES ?



Téléchargez l'application gratuitement
L'application "Qualité des rivières"
est disponible sur iPhone, iPad
et sur les terminaux Android.

LES AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

